

Projet du printemps des Pays de la Loire

Pour une région
plus juste, plus solidaire,
plus écologique



Guillaume Garot

Table des matières

AXE 1 - Sortir de la crise et impulser collectivement les transformations sociales, économiques et écologiques des Pays de la Loire	4
AXE 2 - Faire des jeunes une priorité régionale	11
AXE 3 - Une alimentation de qualité grâce à une agriculture et une pêche durables	15
AXE 4 - Des territoires attractifs et dynamiques	19
AXE 5 - Biodiversité, environnement, climat : engageons les Pays de la Loire dans une véritable transition écologique	22
AXE 6 - Pour un électrochoc des transports en région	26
AXE 7 - Améliorer l'accès aux soins, améliorer la santé des Ligériens	31
AXE 8 - Les Pays de la Loire, terres de culture	34
AXE 9 - Une Région qui accompagne la dynamique associative et sportive	36
AXE 10 - Assurer la sécurité de chacune et de chacun et prévenir les violences	38
AXE 11 - Agir réellement pour une l'égalité et la lutte contre toutes formes de discrimination	40
AXE 12 - Une Région plus démocratique et transparente	42
AXE 13 - Une Région ouverte sur l'Europe et le monde	45



AXE 1 - Sortir de la crise et impulser collectivement les transformations sociales, économiques et écologiques des Pays de la Loire

Alors que notre pays se déconfiné progressivement, les risques d'aggravation de la crise économique et sociale sont loin d'être écartés. Nombre d'entreprises ont été profondément fragilisées et vont se retrouver dans les prochains mois en difficulté face au remboursement des prêts contractés. Selon l'U2P, 15 à 20 % des TPE/PME sont menacées de fermeture dans la région. Les associations, faiblement accompagnées par la Région, ont déjà dû licencier et pourraient être contraintes de le faire à nouveau.

Dans cette situation, le rôle de la Région est de protéger les emplois en étant puissamment aux côtés des entreprises et des associations dans cette sortie de crise. Son rôle est également d'accompagner la transformation du tissu économique régional pour anticiper les grandes mutations et le rendre plus résilient face aux crises de demain.

Pour le Printemps des Pays de la Loire, la Région doit profiter de la crise pour impulser, en lien avec les acteurs du territoire, une nouvelle vision de l'économie. Cette vision est pour nous fondée sur 4 principes cardinaux

La priorité donnée aux femmes et aux hommes ; à la formation, à l'accès à l'emploi, à la qualité du travail, à la mobilisation des compétences et de la créativité des femmes et des hommes. Cela implique également une lutte de tous les instants contre toutes les discriminations et pour l'égalité entre femmes et hommes.

La transition écologique et énergétique des entreprises et des filières de l'économie régionale. Cette transition est une trajectoire, avec des étapes progressives, elle passe par le développement de nouvelles activités et la transformation des entreprises et filières existantes. Elle concerne toutes les entreprises, toutes les filières et tous les territoires.

L'investissement dans l'innovation et la connaissance, clé de la réussite si nous voulons inventer les activités de demain, transformer l'existant, renforcer notre compétitivité, créer de la valeur et des emplois de qualité.

Notre priorité reste l'industrie, socle de notre tissu économique. Cette démarche passe notamment par un investissement massif dans la recherche.

La proximité, pour répondre aux besoins des populations et favoriser la relation avec les citoyens et consommateurs, valoriser les atouts de chaque territoire, faire le lien entre économie et formation, soutenir le monde associatif, social, sportif et culturel, faciliter la création d'activités et la coopération et l'entraide entre les acteurs économiques.

Une nouvelle méthode pour réussir la transformation de notre économie, relever le défi des nouvelles technologies comme de l'environnement, l'industrie, la santé ou le numérique

- **donner confiance aux acteurs** en libérant leur créativité et soutenant leurs projets,
- **faciliter les démarches** pour bénéficier d'un accompagnement
- **jouer collectif** et impliquer l'ensemble des acteurs, en valorisant les approches par filière
- **assumer le rôle d'une Région stratégique** et fixer un cap

Enfin, pour sauver les emplois, pour accompagner les entreprises, la Région ne pourra pas agir de façon isolée. Pour conduire ce plan, définir son budget, élaborer sa mise œuvre, nous mobiliserons davantage et collaborerons plus étroitement avec l'ensemble des partenaires institutionnels, au niveau local, national et européen.

Les femmes et les hommes, la priorité

- 1. Mettre en place un fonds anti-faillites de 200 millions d'euros pour protéger l'emploi et les TPE-PME.** Ce fonds sera abondé à hauteur de 40 millions d'euros par la Région et sera complété par la participation, de la place bancaire et de l'épargne citoyenne. Il viendra renforcer la structure financière des petites et moyennes entreprises, pour éviter les faillites pour des problèmes de trésorerie, sous la forme de prêts participatifs (prêts de long terme) et d'obligations convertibles. La gestion de ce fonds et l'instruction des dossiers seront coordonnées avec la Banque publique d'investissement.
- 2. Créer 50 000 contrats "Nouveau métier/ Nouvel emploi" pour les projets de reconversion professionnelle.** Nous financerons, en lien avec l'État, les projets de reconversion dans les secteurs dont les emplois sont menacés par les mutations mais également pour les projets personnels de réorientation, notamment via l'abondement des comptes personnels de formation. Une attention particulière sera portée aux métiers d'avenir, notamment dans la transition écologique, le numérique, la santé, et les métiers du lien social (assistants maternels, auxiliaires de vie, assistants sociaux etc.).
- 3. Conforter la démarche « former plutôt que licencier » pour préparer l'industrie de demain avec les salariés d'aujourd'hui.** Le dispositif actuellement mis en place sera élargi à tous les secteurs restant en sous-activité ou confrontés à des enjeux majeurs de transformation pour soutenir l'effort de formation des entreprises tout en gardant les salariés en emploi.
- 4. Former 50 000 jeunes décrocheurs du système éducatif et éloignés de l'emploi.** Mobiliser l'ensemble des acteurs de l'éducation et de l'insertion (Villes, Départements, Éducation nationale, acteurs associatifs, missions locales) en ayant pour ambition de permettre à chaque jeune en difficulté de bénéficier d'un accompagnement humain personnalisé afin de proposer à chacun une voie (retour en formation initiale, réorientation, formations, service civique, accueil ponctuel sous statut scolaire dans un CFA).
- 5. Ouvrir les aides du fonds résilience aux associations et créer un fonds "ESSentiel" régional de soutien à l'emploi associatif.** Le premier outil permettra d'apporter des aides en trésorerie, le second de soutenir les plans de relance des associations à la sortie du confinement.
- 6. Soutenir la création d'emplois verts et pourvus d'utilité sociale.** La Région s'engagera pleinement dans le soutien aux expérimentations locales des dispositifs "Territoire zéro chômeur de longue durée" et "un emploi vert pour tous". Elle apportera un soutien financier aux entreprises à but d'emplois via notamment l'abondement du fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée et fournira une aide en ingénierie (montage de dossiers, analyse des besoins, etc.) aux collectivités souhaitant s'engager dans ces démarches, afin de démultiplier ces initiatives sur le territoire.
- 7. Améliorer la visibilité des offres de formation destinées aux jeunes.** Nous nous appuyerons sur la plateforme choisirmonmétier-paysdelaloire.fr et améliorerons sa visibilité en développant une véritable stratégie d'information sur les réseaux sociaux, en créant une application dédiée et en facilitant l'utilisation de cette plateforme grâce à la mise en relation directe avec un conseiller sans prise de rendez-vous (tchat en ligne notamment).
- 8. Créer des plateformes de rencontres entre jeunes et employeurs.** Sur chaque territoire, la Région accompagnera l'émergence de plateformes d'employeurs (sur le modèle de l'Association pour le rapprochement école-entreprises dans le Choletais) afin de permettre une mise en relation directe entre les employeurs et les établissements, de permettre aux lycéens de découvrir le monde de l'entreprise, ainsi qu'aux étudiants et aux apprentis de rencontrer les employeurs de leur bassin de vie pour trouver un stage, premier emploi, contrat d'apprentissage etc.
- 9. Défendre le "droit au stage".** La Région défendra le droit de chaque jeune d'accéder à un stage professionnel en prenant en compte l'accueil de stagiaire dans le cadre de la conditionnalité des aides, ainsi qu'en rédigeant une "charte de l'accueil des jeunes en entreprise".

10. **Accompagner l'autonomie financière et l'insertion dans l'emploi des jeunes.** En lien avec les initiatives mises en place concernant le revenu de base des jeunes, la Région revalorisera les revenus des jeunes stagiaires de la formation professionnelle, ainsi que de ceux suivis par une mission locale régionale et bénéficiant de la "garantie jeune".
11. **Ajouter un volet emploi à l'agence régionale de développement économique.** L'agence régionale favorisera la mobilité inter-entreprises et le prêt de salariés, et organisera des forums de l'emploi sur l'ensemble du territoire. Elle mènera aussi une mission de veille stratégique en animant les filières autour des enjeux de transition, en développant l'aide à la transmission des entreprises, en renforçant l'appui de la Région auprès des territoires les plus fragiles, ainsi qu'en identifiant en lien avec les entreprises les besoins de compétences à horizon 3-5 ans.
12. **Développer les offres de formation pour lutter contre l'illettrisme.** Ces offres de formations seront notamment destinées aux plus précaires, ainsi qu'aux mineurs isolés étrangers, aux nouveaux arrivants et aux demandeurs d'asile.
13. **Améliorer la qualité de vie au travail et en télétravail.** La Région soutiendra les actions d'amélioration des conditions de travail dans les entreprises en renforçant son partenariat avec l'ensemble des acteurs impliqués sur les questions de qualité de vie au travail et en télétravail (ARACT, syndicats, associations, etc.) et augmentera les formations à destination des chefs d'entreprise concernant la prévention des risques psychosociaux.
14. **Inclure pleinement l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) dans la stratégie économique de la Région.** Intégrer pleinement les enjeux liés à l'économie sociale et solidaire, tant sur les questions de développement du secteur que sur celles des conditions de travail des salariés, dans les schémas régionaux de développement économique et nommer un élu chargé de l'ESS afin de piloter les questions spécifiquement liées à ce secteur d'activité.
15. **Créer un guichet unique régional dédié pour aider les TPE-PME de l'ESS.** Accompagner et fluidifier le soutien économique et l'installation des porteurs de projets à l'échelon local.
16. **Développer les outils pour soutenir le développement des acteurs de l'ESS.** La Région soutiendra la création, la reprise et le développement d'activités en coopération (SCOP et SCIC), de chantiers d'insertion pour les chômeurs, et d'entreprises adaptées accueillant des publics en situation de handicap. Elle ouvrira son fonds anti-faillites aux entreprises de l'ESS pour leur permettre de bénéficier d'une aide en quasi-fonds propres.
17. **Mieux accompagner l'entrepreneuriat.** Par un soutien renforcé aux réseaux d'accompagnement et aux acteurs œuvrant dans le développement de l'entrepreneuriat, nous développerons la création d'entreprises dans des secteurs tels que l'éducation, les transports, la transition énergétique, l'économie circulaire, la santé, le numérique, etc. Nous soutiendrons le développement de l'entrepreneuriat féminin.
18. **Créer des réseaux locaux de la création d'entreprise dans les territoires prioritaires** (quartiers populaires et territoires ruraux fragilisés). Ces réseaux s'appuieront sur les acteurs traditionnels de la création mais aussi sur les réseaux associatifs locaux, qui renforcent l'accompagnement individuel des porteurs de projets. Les outils de financement seront renforcés pour ces publics qui ont moins de ressources initiales ou de garanties à présenter.
19. **Développer les aides « post-crétion » pour limiter les défaillances d'entreprises récemment créées.** Alors que de trop nombreuses entreprises nouvellement créées sont contraintes de fermer leurs portes quelques mois après le lancement de leur activité, nous souhaitons apporter un soutien financier et stratégique (conseil et expertise) les premières années suivant la création d'une entreprise.

Accélérer la transition écologique des entreprises et des emplois

- 20. Créer 100 000 emplois supplémentaires dans les secteurs de la transition écologique, du lien, de l'innovation d'ici la fin du mandat.** En investissant dans les filières d'avenir, dans la rénovation énergétique des bâtiments, dans les énergies renouvelables, dans la transformation des filières industrielles actuelles, nous créerons des emplois durables et ancrés dans nos territoires.
- 21. Mettre en place un "Pass Renov" permettant aux particuliers de financer leurs travaux de rénovation énergétique sans impact sur leur budget.** Il s'agit de créer de nouveaux outils financiers pour permettre aux particuliers de ne pas avancer de dépenses et de rembourser les travaux de rénovation soit par les économies d'énergie réalisées, soit au moment de la revente du bien ou de la succession. Cette mesure implique un meilleur service de conseils aux particuliers et des groupes locaux d'entreprises du BTP, notamment artisanales, qui s'engagent dans une démarche de qualité. Afin de faciliter au maximum leurs démarches, les citoyens seront accompagnés par les plateformes territoriales de rénovation énergétique (PTRE) que nous contribuerons à développer sur l'ensemble du territoire.
- 22. Adopter une stratégie industrielle régionale et élaborer en urgence des plans d'avenir et de transformation pour les filières industrielles (aéronautique, automobile, navale...) de la région.** Ces plans seront construits suite à l'organisation d'une conférence régionale partenariale avec l'ensemble des acteurs de l'industrie afin d'adopter une stratégie industrielle pour les Pays de la Loire. Ils permettront à la Région et ses partenaires de proposer une série de dispositifs adaptés à la défense de l'emploi, au soutien à l'innovation et à la transition du secteur industriel régional.
- 23. Créer une agence des investissements stratégiques et un "pack relocalisation ».** En suivant le modèle de l'initiative mise en place en Région Occitanie, l'agence soutiendra des projets de relocalisation portés par des entreprises régionales dans des secteurs clés pour la souveraineté de notre

territoire : l'alimentation, les transports, la santé, la transition climatique etc. L'agence organisera une prospection à l'international en lien avec les filières stratégiques régionales. Le "pack relocalisation" permettra plus spécifiquement de bénéficier d'un accompagnement sur mesure afin d'appuyer les entreprises dans la relocalisation de tout ou partie de leur activité (aides à l'investissement, aides à l'acquisition de foncier en lien avec les collectivités, conseil et expertise). A terme, la relocalisation des activités permettra également une réduction de l'impact carbone de la région, ainsi qu'un mode de production respectant des critères environnementaux stricts.

- 24. Se fixer l'objectif de "100 % lycées verts" et de "100 % des bâtiments régionaux verts".** Adopter un plan ambitieux de rénovation énergétique et de végétalisation des espaces intérieurs comme extérieurs.
- 25. Conditionner les aides régionales aux entreprises.** Ces aides seront conditionnées à un cadre de référence en matière d'emploi et de formation, de respect de l'environnement, de coopération avec leurs partenaires, d'action sociale, de lutte contre les discriminations, et d'égalité femme-homme.
- 26. Associer les entreprises à la future "COP Pays de la Loire" pour les impliquer dans la l'élaboration et la mise en œuvre de la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la région.** Les entreprises sont un maillon essentiel pour parvenir à atteindre les objectifs fixés en matière d'empreinte carbone. Elles seront donc pleinement parties prenantes de la COP. Elles contribueront à définir les objectifs et mesures à mettre en œuvre et prendront des engagements pour les atteindre.
- 27. Développer une filière régionale des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.** Dans le cadre de l'objectif régional d'une couverture énergétique 100 % énergies renouvelables en 2050, la Région veillera à intervenir sur l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur des énergies renouvelables en combinant toutes les technologies (éolien, solaire, biomasse, réseaux locaux d'énergie, stockage, hydrogène, économies d'énergie,...) et tous les métiers (production, installation, maintenance, valorisation de l'énergie,...).

Investir massivement dans l'innovation et la connaissance

- 28. Relancer le développement des énergies marines renouvelables.** La Région devra s'investir pleinement dans l'identification de zones propices au développement des énergies marines renouvelables (éolien posé, éolien flottant, énergie des vagues) et contribuer davantage à la recherche et développement sur ces technologies mais aussi au développement de l'emploi dans les PME industrielles de cette filière.
- 29. Développer une filière du recyclage, du réemploi et de la réparation.** La Région contribuera à la structuration de la filière en encourageant la création d'un cluster et en accompagnant les acteurs (entreprises, associations, établissement de formation) engagés dans le domaine de l'économie circulaire, en améliorant la sensibilisation des publics et en proposant des offres de formation dédiées.
- 30. Lutter contre l'abandon des friches industrielles.** Nous soutiendrons les collectivités dans leurs projets de réaménagement des espaces industriels à l'abandon sur leur territoire, dans le but de réintroduire de l'activité économique sans consommation de terrain supplémentaire.
- 31. Mettre la transition énergétique au cœur du futur modèle économique du Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire.** La Région accompagnera le Port afin d'anticiper les conséquences de la transition énergétique et de la réduction attendue, à court, moyen et plus long terme, des énergies fossiles. Dans une logique d'optimisation des espaces occupés par le Port, elle contribuera à l'accueil de nouvelles activités, en particulier en lien avec les énergies renouvelables, l'hydrogène et l'économie circulaire.
- 32. Utiliser la commande publique comme levier pour l'emploi local, l'innovation sociale et le respect de l'environnement.** Via ses marchés publics, la Région défendra une véritable ambition politique en facilitant le recours aux entreprises de proximité et artisanales, en ouvrant réellement la commande publique aux acteurs de l'ESS, aux entrepreneurs indépendants, aux entreprises adaptées ainsi qu'aux entreprises qui promeuvent l'insertion par l'emploi des personnes en situation de handicap.
- 33. Doubler l'effort régional d'investissement dans la recherche.** Nous affirmerons pleinement le soutien de la Région au secteur de la recherche et l'innovation en donnant la priorité à la transition écologique et énergétique, à la santé, à la transformation de l'industrie, au numérique, mais aussi à la qualité de vie et aux questions sociales, de lutte contre les inégalités et les discriminations, et d'insertion professionnelle.
- 34. Relancer le soutien régional à des projets collectifs de recherche fondamentale dans des domaines prioritaires** (transition écologique et énergétique, santé, transformation de l'industrie, numérique, chimie, physique des matériaux, qualité de vie et questions sociales). Nous veillerons à soutenir particulièrement l'emploi scientifique notamment des jeunes chercheurs et le développement des grandes infrastructures de recherche.
- 35. Renforcer les coopérations interrégionales autour des filières stratégiques.** La Région facilitera les coopérations d'entreprises, de laboratoires de recherche, les pôles universitaires, les collectivités autour de grands projets tels que l'industrie, la mer et les énergies marines renouvelables, l'alimentation, l'hydrogène, le numérique... Elle renforcera les coopérations entre les pôles universitaires autour de ces thématiques ainsi que l'implication des acteurs de l'ouest de la France dans les réseaux et projets européens de recherche et d'innovation.
- 36. Financer 10 grands projets collectifs autour des enjeux de demain :** mobilité décarbonée (dont avion et transport maritime verts), médecine personnalisée, usage du bois dans la construction et la vie quotidienne, design et écoconception, alimentation durable...
- 37. Se fixer pour objectif le doublement du nombre de TPE-PME impliquées dans les pôles de compétitivité et les clusters régionaux et leur donner accès à l'innovation.** Cet objectif permettra d'améliorer l'attractivité et la compétitivité de notre région et d'améliorer le maillage d'entreprises et start-up innovantes.

- 38. Créer un fonds souverain commun aux régions de l'ouest.** Ce fonds aura pour mission d'aider les entreprises innovantes à grandir plus vite en restant ancrées dans le territoire.
- 39. Développer un programme régional de recherche & développement à destination de l'industrie agroalimentaire régionale.** Au travers d'un plan de soutien à la recherche et à l'innovation, ainsi qu'à l'inclusion de nouvelles exigences dans les marchés publics (ex. restauration scolaire), la Région soutiendra spécifiquement l'innovation des entreprises agroalimentaires vers toujours plus de qualité.
- 40. Faire de la Région Pays de la Loire l'ambassadrice des filières stratégiques à l'échelle européenne et internationale.** Afin de soutenir l'internationalisation de nos entreprises et de la recherche, la Région défendra un partenariat fort avec l'Union européenne et ses différents organes. Elle jouera également pleinement son rôle afin de faire rayonner les entreprises et les chercheurs de son territoire au plan international (organisation et participation à des salons et colloques internationaux pour promouvoir les savoir-faire régionaux, etc.)
- 41. Inciter toutes les entreprises régionales à s'engager dans la RSE et accompagner les démarches d'entreprise à mission.** La Région et son agence accompagneront les entreprises qui souhaitent "repenser leur place au sein de la Société" (formations, soutien à l'innovation, aide au développement d'une stratégie bas carbone et financement de bilans carbone, prestations de conseil et d'expertise, etc.)

Développer l'économie de proximité et l'attractivité des territoires

- 42. Soutenir la création de 100 tiers-lieux sur l'ensemble du territoire afin de favoriser la création et les projets collectifs.** Les tiers-lieux sont des espaces physiques pour faire ensemble. Ils regroupent, au même endroit, une grande variété d'acteurs et de services dont des fablabs. Nous soutiendrons les porteurs de projets qu'il s'agisse de particuliers, d'associations ou de collectivités. Nous apporterons un soutien renforcé aux tiers-lieux devenant des « maisons des projets » en accompagnant les projets individuels, culturels et de création d'entreprises.
- 43. Un plan vitalité rurale pour renforcer le commerce et l'artisanat de proximité.** La Région cofinancera le soutien aux démarches collectives, les opérations de requalification commerciales ou de zones d'activité, la construction, la réhabilitation, l'extension ou l'acquisition de locaux destinés à l'accueil d'activités commerciales ou artisanales indépendantes et fournira des aides en ingénierie via l'Agence économique régionale.
- 44. Lancer un plan de soutien à l'innovation dans l'économie de proximité** donnant la priorité aux projets collectifs permettant de croiser des compétences, de développer de nouveaux produits et services, de développer la numérisation des petits commerces et de renforcer les coopérations à l'échelle d'un bassin de vie, d'une commune ou d'une zone d'activité.
- 45. Garantir aux Ligériennes et Ligériens l'accès à une alimentation sûre et saine, à des prix accessibles et justes pour les producteurs.** En agissant sur le développement des circuits-courts, en fixant l'objectif de 100 % d'alimentation locale et de qualité dans les restaurants scolaires, en initiant un plan ambitieux de formation des agriculteurs aux techniques de l'agroécologie, ou encore en facilitant l'installation des agriculteurs, la Région portera une ambition forte pour guider l'ensemble de la chaîne alimentaire, du champ à l'assiette, vers toujours plus de qualité.

- 46. Mieux mobiliser les dispositifs régionaux d'accompagnement à la création d'entreprise en les orientant notamment vers l'artisanat et le commerce de proximité.** En adaptant certains dispositifs existants et en sensibilisant les acteurs l'artisanat et le commerce de proximité, nous porterons pour ambition de développer l'entrepreneuriat dans ces deux domaines.
- 47. Soutenir la création de dépôts logistiques mutualisés sur les territoires et des « places de marché collaboratives »** (sites Internet) pour les commerces de proximité, et défendre au niveau national un moratoire sur les implantations de plateformes de e-commerce de plus de 3 000 m².
- 48. Faire des Pays de la Loire, une région phare du tourisme durable.** Assurer une activité économique viable offrant des emplois et des retombées socio-économiques équitables tout en préservant les espaces naturels et agricoles. Accompagner les professionnels du tourisme pour assurer leur promotion.
- 49. Développer le tourisme vert et rural.** Travailler à la mise en réseau des acteurs du tourisme en milieu rural et apporter un accompagnement spécifique pour aider les acteurs à développer une stratégie de communication numérique.
- 50. Initier dès juillet 2021 un plan de sortie de crise pour la culture de 4 M€ en concertation avec les collectivités territoriales et les pôles régionaux.** Ce plan visera notamment à soutenir les entreprises et associations culturelles (équipes artistiques, festivals, plasticiens, galeries d'art etc.) pour la reprise de leurs activités.



AXE 2 - Faire des jeunes une priorité régionale

Les jeunes ont été durement touchés par la crise. Trois quarts d'entre eux ont rencontré des difficultés financières et la moitié, des difficultés pour payer leur logement ou encore avoir accès à une alimentation de qualité.

Il nous faut répondre à cette urgence sans attendre et redonner espoir à une jeunesse qui en a tant besoin.

Nous ferons des jeunes une priorité, en veillant à leur donner les meilleures conditions d'éducation, de formation et d'émancipation par l'école. Nous nous mobiliserons en particulier contre la précarité, contre le

décrochage scolaire et pour l'insertion professionnelle. Nous soutiendrons l'autonomie des jeunes à travers l'ensemble des politiques du Conseil régional et en lien étroit avec les associations et toutes les structures qui interviennent auprès des jeunes.

Investir dans l'éducation et la formation de nos jeunes

- 1. Faire des Pays de la Loire un "territoire zéro décrocheur" et former 50 000 jeunes éloignés du système éducatif et de l'emploi.** Mobiliser l'ensemble des acteurs de l'éducation et de l'insertion (Villes, Départements, Éducation nationale, acteurs associatifs, missions locales) en ayant pour ambition de permettre à chaque jeune en difficulté de bénéficier d'un accompagnement personnalisé vers une nouvelle voie : retour en formation initiale, réorientation, formation rebond, service civique, accueil ponctuel sous statut scolaire dans un Centre de Formation d'Apprentis (CFA), etc.
- 2. Organiser des « campus d'été » dans les lycées pour offrir un soutien scolaire aux élèves les plus en difficulté.** En partenariat avec les lycées volontaires et les acteurs de l'éducation populaire, la Région proposera une offre de stage éducatifs culturels et sportifs, pendant l'été, à destination de lycéens volontaires.
- 3. Créer des plateformes locales de rencontres entre jeunes et employeurs.** Sur chaque territoire, la Région accompagnera l'émergence de plateformes d'employeurs (sur le modèle de l'Association pour le rapprochement école-entreprises dans le Choletais) afin de permettre une mise en relation directe entre les employeurs et les établissements, de permettre aux lycéens de découvrir le monde de l'entreprise, ainsi qu'aux étudiants et aux apprentis de rencontrer les employeurs de leur bassin de vie pour trouver un stage, premier emploi, contrat d'apprentissage, etc.
- 4. Améliorer la visibilité des offres de formation destinées aux jeunes.** Nous nous appuierons sur la plateforme choisirmonmétier-paysdelaloire.fr et améliorerons sa visibilité en développant une véritable stratégie d'information sur les réseaux sociaux, en créant une application dédiée et en facilitant l'utilisation de cette plateforme grâce à la mise en relation directe avec un conseiller sans prise de rendez-vous (tchat en ligne notamment).
- 5. Prendre en compte le handicap dans le Service Public Régional de l'Orientation.** Prévoir des formations aux pré-requis pour accompagner l'entrée d'adultes en situation de handicap dans certaines formations (notamment dans le secteur du numérique). Prévoir des formations de formateurs pour accompagner l'insertion professionnelle. Développer l'accès des personnes en situation de handicap aux services civiques.

- 6. Promouvoir l'égalité des chances dans le projet éducatif régional.** Coordonner des actions éducatives visant à mieux appréhender l'enseignement supérieur long dans les lycées en quartiers prioritaires, initier et soutenir des actions de découvertes de lieux universitaires et de rencontre avec les enseignants et les étudiants. La Région soutiendra les initiatives portées par les lycées, les associations d'éducation populaire et les établissements d'enseignement supérieur allant dans ce sens. Enfin, l'éloignement des lieux d'enseignement étant un facteur de discrimination envers les jeunes des territoires ruraux, la Région veillera à ce qu'une meilleure information soit effectuée sur les possibilités d'aide, notamment au logement dans les lycées publics et privés sous contrat des territoires ruraux.
- 7. Créer une Agence Erasmus+ régionale pour renforcer la mobilité européenne.** Renforcer la mobilité européenne et internationale des jeunes via une augmentation des aides et créer une Agence Erasmus+ régionale afin d'assurer la promotion et la gestion des volets éducation et formation du programme européen Erasmus+ et ainsi mieux capter les fonds européens concernant la mobilité internationale des jeunes.
- 8. Mettre les questions de consentement, d'éducation à la vie sexuelle et affective, et de lutte contre les discriminations dans le projet éducatif régional.** Développer les actions éducatives sur ces thématiques et former spécifiquement les agents du Conseil régional intervenant dans les lycées.
- 9. Se fixer l'objectif de "100 % lycées verts" et de « 100 % des bâtiments régionaux verts ».** Adopter un plan ambitieux de rénovation énergétique et de végétalisation des espaces intérieurs comme extérieurs. Dans le cadre du dispositif "100 % lycées verts" nous financerons des espaces de stationnement et aux abords des établissements ainsi que des abris-vélo près des arrêts de bus. Nous co-financerons, en partenariat avec les autres collectivités, des aménagements cyclables pour assurer une meilleure desserte des établissements.
- 10. Rénover et construire de nouvelles places en internat.** Nous renforcerons les investissements pour rénover et accroître la capacité d'accueil des internats afin de faciliter la mobilité et l'autonomie des jeunes. En partenariat avec l'Etat nous soutiendrons le développement d'internats pour contribuer à lutter contre le l'échec et le décrochage scolaire. Dans certaines situations extrêmes, nous proposerons de l'accueil d'urgence en internat pour des jeunes en situation de rupture.
- 11. Initier des budgets participatifs dans les lycées.** L'utilisation d'une partie des dotations versées par la Région à destination des équipes éducatives devra être décidée par les élèves des établissements (budgets participatifs à l'échelle d'un établissement, décision du Conseil de vie lycéenne, etc.)

Améliorer les conditions de vie des jeunes Ligériennes et Ligériens

- 12. Instaurer la gratuité des transports régionaux pour les 18-26 ans.** Dès 2021, nous lancerons une expérimentation sur la gratuité des TER pour les jeunes âgés de 18 à 26 ans. Cette mesure sera généralisée et étendue aux cars à partir de 2022, en tenant compte des résultats de l'expérimentation.
- 13. Mettre en place une tarification sociale dans la restauration scolaire et les transports scolaires.** Afin d'accompagner les familles modestes et de faire en sorte qu'aucun jeune ne soit exclu de la cantine ou des transports scolaires pour des raisons financières, nous travaillerons à la mise en place d'une tarification progressive en fonction des ressources.
- 14. Financer le permis de conduire des jeunes en insertion.** La Région accompagnera financièrement les jeunes suivis par des missions locales afin qu'ils puissent passer le permis de conduire et ainsi gagner en employabilité.
- 15. Lutter contre la précarité numérique des jeunes.** Nous fournirons un ordinateur à tous les lycéennes et lycéens qui en ont besoin. Cette aide sera accompagnée d'un accès 4G suivant les besoins et d'une véritable action éducative pour guider les élèves dans l'utilisation des outils numériques.

- 16. Mieux mobiliser le Fonds social lycéen en l'ouvrant à de nouveaux usages.** Le fonds social lycéen est actuellement sous-utilisé. En plus de la cantine et de la restauration scolaire, ce fonds devra servir à développer des projets d'ouverture à l'international et permettre aux lycéennes et lycéens d'accéder à des soins de santé lorsque les familles ne le peuvent pas.
- 17. Adopter un plan pluriannuel de soutien au logement des jeunes.** Aider la construction de cités universitaires et de foyers de jeunes travailleurs. Encourager la création d'habitats solidaires en lien avec le Centre régional d'information jeunesse (logements intergénérationnels, colocations solidaires...).
- 18. Agir contre la souffrance psychologique des jeunes.** Renforcer le soutien de la Région aux maisons des adolescents qui maillent le territoire ainsi qu'aux services de santé dans les universités. Mettre en place des permanences psychologiques hebdomadaires dans les établissements scolaires pour lutter contre la souffrance des jeunes. Créer une plateforme à destination des étudiants pour permettre de faciliter l'accès à des ressources diverses de soutien psychologique : tests, articles, vidéos, audio, échanges avec des psychologues. Enfin, en complément des dispositifs mis en place par l'Etat, nous étudierons l'accès à une offre de consultation gratuite auprès d'un psychologue grâce au e-pass jeune.
- 19. Financer le premier contrat de mutuelle pour les jeunes.** Afin que que les jeunes puissent se soigner dans de bonnes conditions, nous rétablirons l'aide à la complémentaire santé supprimée par la droite régionale. La Région remboursera ainsi jusqu'à 100 € sur la souscription d'un premier contrat de mutuelle.
- 20. Mettre à disposition gratuitement des protections périodiques biologiques dans les lycées, CFA, et centres de formation sanitaire et social (IFSI, IFAS, IRTS).** Garante des bonnes conditions d'études de chacune et de chacun, la Région fera de la gratuité des protections hygiéniques une des priorités de ses actions tournées vers la jeunesse.

Développer l'engagement des jeunes

- 21. Encourager les parcours d'engagement citoyen pour chaque jeune.** Développer et valoriser l'engagement de tous les jeunes, lycéens, apprentis, étudiants, jeunes adultes par la création de formations à la gestion des associations. Généraliser l'élection d'écodélégués au sein des lycées de la région et proposer des formations spécifiques pour aider les délégués d'élèves dans leurs missions.
- 22. Recréer le Conseil régional des jeunes.** Ce Conseil régional des jeunes sera composé de jeunes de tous horizons, élus pour une durée d'un an et disposant d'un budget alloué à la réalisation d'une action régionale déterminée au cours de leur mandat, en lien constant avec les services de la Région.
- 23. Revoir le programme d'actions éducatives.** Il s'agira d'ouvrir davantage la liste des sujets qui pourront être abordés et des actions qui pourront être réalisées avec les élèves : la lutte contre les discriminations, l'ouverture au monde, l'égalité femme-homme, la laïcité...
- 24. Mettre en place un dispositif "Jumelage culturel des lycées".** Pour que tous les lycées du territoire puissent nouer des partenariats sur la logique "1 lycée, 1 artiste, 1 lieu culturel". Qu'il s'agisse de lieux de diffusion, de compagnies, ou d'artistes, la Région impulsera les échanges avec les lycées (événements, colloques, initiations, résidences d'artistes).

Faire de la Région le véritable chef de file des politiques de jeunesse, faire des jeunesse une question transversale à toutes les politiques régionales

25. Co-construire les politiques jeunesse.

Concrètement, les politiques jeunesse seront coordonnées avec les autres niveaux de collectivité et les services de l'État et définies en partenariat avec l'ensemble des acteurs du monde associatif. De façon à coordonner au mieux les actions de cet ensemble d'acteurs, la Région organisera un forum régional des jeunesse pour plus de concertation dans la construction des politiques publiques.

26. Relancer les conventions de partenariat avec les fédérations de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Ces conventions sont essentielles pour structurer le secteur, lui permettre de mener sereinement des activités et éviter une incroyable perte de temps dans les appels à projets.

27. Veiller à ce que chaque schéma de la Région intègre pleinement les problématiques jeunesse.

Qu'il s'agisse du schéma d'aménagement du territoire (SRADDET), du schéma déterminant l'action économique de la région (SRDEII) ou d'autres documents structurants établis par la région, nous nous engageons à faire de la jeunesse un axe structurant et transversal de l'action de la Région.



AXE 3 - Une alimentation de qualité grâce à une agriculture et une pêche durables

Avec le Printemps des Pays de la Loire, nous souhaitons défendre une politique et une stratégie ambitieuses en matière d'alimentation : chaque Ligérien a le droit d'avoir accès à une et toujours issus d'un mode de production respectueux de l'environnement.

Pour ce faire, l'institution régionale doit apporter un accompagnement multiple aux producteurs agricoles. Elle doit engager une véritable transition vers la pratique d'une agriculture agroécologique grâce à une meilleure formation des agriculteurs notamment, mais aussi grâce à des aides à l'équipement ou encore à la santé des sols, etc. Elle doit également agir résolument au service de l'emploi agricole en luttant contre l'accaparement des terres et leur artificialisation, mais également en aidant tous les publics, jeunes ou non, issus du monde agricole ou non, à s'installer. Elle doit enfin tout faire pour garantir aux producteurs une juste rémunération

à hauteur des efforts fournis pour rendre possible cette alimentation de qualité.

Défendre une alimentation de qualité c'est aussi défendre une pêche de qualité. Nous souhaitons apporter un soutien fort à l'ensemble du secteur pour soutenir sa transition vers des pratiques toujours plus durables et respectueuses de l'environnement, mais aussi pour accompagner les vocations, et aider au renouvellement des générations dans l'ensemble des professions de la pêche et de l'élevage marin.

Permettre à toutes et à tous d'avoir accès à une alimentation de qualité

- 1. Faire de l'alimentation une « grande cause régionale ».** Nous mènerons une large concertation auprès des producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs pendant un an, afin d'élaborer la feuille de route alimentaire et agricole de la Région.
- 2. Garantir une alimentation 100 % locale, bio, sous signes de qualité ou équitable dans les restaurants scolaires des lycées.** Nous voulons garantir 30 % en bio rapidement et atteindre un objectif de 50 % en 2027. Ce pourcentage progressera au fur et à mesure des capacités des producteurs ligériens à fournir nos cantines. Parallèlement, nous garantirons 100 % de viande locale dans les restaurants scolaires d'ici 2027.
- 3. Créer une centrale régionale alimentaire de produits locaux,** bio et de qualité pour les collectivités locales. Cette centrale permettra de simplifier et d'accroître l'approvisionnement de la restauration collective et de favoriser l'accès des producteurs à la commande publique.
- 4. Créer un site internet régional pour recenser les producteurs locaux** en lien avec les initiatives existantes.
- 5. Développer un programme régional "Bien Manger" à destination de l'industrie agroalimentaire régionale.** Au travers d'un plan de soutien à la recherche et au développement, ainsi qu'à l'inclusion de nouvelles exigences dans les marchés publics (ex. restauration scolaire), la Région soutiendra spécifiquement l'innovation des entreprises agroalimentaires vers toujours plus de qualité (baisse des additifs, du sel etc.).

- 6. Couvrir 100 % du territoire en Projets alimentaires territoriaux (PAT).** La Région impulsera la création de PAT notamment en accompagnant et en coordonnant les acteurs (collectivités, associations, producteurs, etc.), en fournissant une aide au montage de projets, ainsi qu'un soutien financier à leur mise en œuvre.
- 7. Soutenir l'organisation d'ateliers de l'alimentation durable.** La Région accompagnera, par des aides financières et une démarche de labellisation les initiatives permettant d'associer les acteurs locaux autour d'actions concrètes en faveur de l'éco-citoyenneté alimentaire, de la découverte des producteurs locaux, de l'organisation d'ateliers de cuisine, d'actions de sensibilisation etc.

Une agriculture pourvoyeuse d'emplois qui assure une juste rémunération aux producteurs

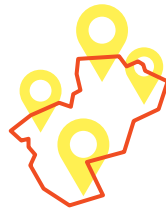
- 8. Doubler le nombre d'agriculteurs s'installant en Pays de la Loire sur la durée du mandat.** De façon volontariste, la Région, en partenariat avec les chambres d'agriculture et les différents acteurs du secteur agricole, mènera une mission de diagnostic et de veille foncière sur les projets de cession. La Région apportera ensuite un soutien via un fonds spécifique aux collectivités (au travers des PAT) et aux organisations qui accueillent, encadrent et permettent l'émergence de projets chez les personnes issues ou non du milieu agricole.
- 9. Accompagner la création de foncières agricoles pour lutter contre l'accaparement des terres et aider les agriculteurs dans leur installation.** En partenariat avec les collectivités territoriales, la place bancaire, les SAFER, la Région soutiendra les initiatives de foncières agricoles ayant pour mission d'acheter du foncier le mettre à disposition des candidats à l'installation. La Région proposera avec les Départements, un système de portage du foncier et du bâti agricole dans le cas de l'impossibilité d'acheter en même temps les terres et la maison d'habitation.
- 10. Défendre la juste rémunération des producteurs agricoles.** Nous initierons des contrats tripartites entre producteurs/transformateurs/distributeurs pluriannuels. La Région conditionnera également les aides aux industries agroalimentaires à la prise en compte des coûts de production supportés par les agriculteurs.
- 11. Structurer les filières agricoles via la mise en place de contrats.** Ces accords passés avec l'ensemble des filières agricoles du territoire permettront d'accompagner la transition agroécologique, de développer les signes de qualité (agriculture biologique, appellations d'origine...) et de tendre vers l'excellence environnementale. Ils s'attacheront à soutenir la création de nouveaux emplois agricoles et alimentaires et une meilleure répartition de la valeur entre producteurs, transformateurs et distributeurs de la région.
- 12. Œuvrer au maintien de l'élevage herbivore et reconvertir des surfaces en prairies.** La Région fournira une aide spécifique pour la réintroduction de l'élevage dans les zones de culture et créera un label régional « viande herbagère » pour venir en appui de cette stratégie.
- 13. Favoriser la mutualisation de l'équipement agricole.** La Région soutiendra financièrement les coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA) pour faciliter l'acquisition et le partage de matériel agricole.
- 14. Soutenir la création de SCOP en agriculture.** Grâce à des subventions spécifiques, des aides au montage de projet et des actions de sensibilisation, la Région soutiendra la création de ce nouveau modèle permettant notamment de faciliter la transmission des entreprises agricoles.

Une agriculture toujours plus respectueuse de l'environnement

- 15. Porter au sein de Régions de France* le projet d'une PAC plus juste, qui accompagne les agriculteurs dans la transition.** Parallèlement, la Région défendra la nécessité de mettre en place des politiques agricoles adaptées au territoire, claires et réalistes. (*Régions de France est une organisation représentant l'ensemble des régions auprès des pouvoirs publics français et européens)
- 16. Élaborer un plan de formation des agriculteurs aux techniques de l'agroécologie.** Le passage à l'agroécologie demande aux exploitants de modifier certaines de leurs pratiques, ainsi la Région soutiendra les formations individuelles, par groupes, ainsi que les échanges de savoir-faire.
- 17. Accompagner les agriculteurs dans la transition des pratiques agricoles.** Au travers de ses aides, la Région participera au financement de bilans carbone des exploitations, d'équipements nécessaires à la mise en place des techniques de l'agroécologie, soutiendra financièrement la transition des agriculteurs dans la diminution progressive des pesticides et dans leur démarche de préservation et de protection des sols.
- 18. Accompagner les agriculteurs dans une gestion durable de la ressource en eau.** La Région dressera un diagnostic des exploitations les plus dépendantes à l'irrigation, suivra l'évolution de l'usage de la ressource en eau par secteurs agricoles et fixera des objectifs ambitieux pour une utilisation plus efficiente de celle-ci. Afin d'atteindre ces objectifs, elle fournira un accompagnement spécifique aux exploitants agricoles (aide à l'investissement de matériels économes en eau, prestations de conseil, formations).
- 19. Créer une structure régionale de financement pour accompagner les agriculteurs dans la transition vers l'agriculture bio.** En partenariat avec les acteurs de l'agriculture biologique, cet établissement aura pour mission de mener des programmes de sensibilisation, de diagnostic, de formation et d'accompagnement pour les agriculteurs souhaitant entamer une transition vers le bio. Il permettra d'engager pleinement les Pays de la Loire dans la poursuite de l'objectif européen d'atteindre 25 % de surfaces agricoles bio en 2030.
- 20. Associer les lycées agricoles, notamment publics, à l'accompagnement de la transformation des modèles agricoles et au développement de l'agriculture biologique.** La Région aidera notamment les lycées agricoles souhaitant engager la transition de leurs exploitations pédagogiques vers l'agriculture biologique.
- 21. Impulser une dynamique d'adaptation du vignoble ligérien aux aléas climatiques.** En concertation avec les organisations professionnelles et l'ensemble des acteurs du secteur viticole, mais aussi la Région Centre Val de Loire, nous mobiliserons les moyens de la Région des Pays de la Loire au service de la recherche, de l'innovation et de l'expérimentation, afin de faire émerger des solutions agronomiques, capables de rendre les vignobles du Val de Loire et de la Vendée plus résilients aux évolutions du climat.
- 22. Établir une feuille de route 360 ° contre le gaspillage alimentaire.** De la fourche à la fourchette, la Région mettra en œuvre une liste d'actions précises pour engager les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, la restauration collective, les consommateurs dans une véritable stratégie de réduction du gaspillage afin de faire des Pays de la Loire, la première région anti-gaspi de France.

Soutenir tous les pêcheurs vers une pêche plus durable

- 23. Mettre en place des dispositifs d'aide à la reprise ou à la transmission pour les exploitations aquacoles, ostréicoles et mytilicoles.** Comme pour le secteur agricole nous mettrons en place des dispositifs d'aides dédiés pour soutenir le renouvellement des générations, mais aussi pour aider les exploitants à trouver des repreneurs.
- 24. Mettre en place un programme régional pour le renouvellement des bateaux de pêche.** Ce programme permettra d'engager la transition écologique du secteur en contribuant à l'investissement dans des bateaux moins polluants. La Région accompagnera également le développement d'une filière de déconstruction de bateaux en fin de vie.
- 25. Favoriser les changements de pratiques** et instiller une culture de l'innovation dans l'apprentissage des métiers de la pêche. La Région mènera un travail, en lien avec la profession, pour orienter la formation des jeunes vers l'apprentissage de pratiques toujours plus innovantes et respectueuses de l'environnement.
- 26. Mettre en réseau les ports de pêche ligériens** pour favoriser les coopérations et éviter les phénomènes de concurrence. La Région soutiendra toutes les initiatives de coopération entre les ports ligériens (partage d'outils, instance de coordination, etc.).
- 27. Financer la recherche autour de la pêche durable.** La Région soutiendra les projets de recherche visant à : développer la valorisation des coproduits ; accélérer la mise en œuvre de la politique européenne de « zéro rejet » par le développement d'une filière spécifique ; favoriser l'innovation des techniques de pêche plus sélectives et durables en lien direct avec les pêcheurs pour assurer la partie expérimentation ; assurer une meilleure connaissance de la ressource et des impacts des diverses pratiques sur celle-ci ; lutter contre la surmortalité des naissains d'huîtres.
- 28. Consolider l'interprofession Loire Océan Filière pêche (créée en 2020)** pour en faire le bras armé d'une organisation collective structurée de toute la filière au niveau des Pays de la Loire, à parité entre Vendée et Loire-Atlantique.
- 29. Améliorer la qualité des eaux littorales pour protéger les cultures marines.** La qualité actuelle des masses d'eau côtières et estuariennes menace très directement la pérennité de l'activité conchylicole, qu'elle soit ostréicole ou mytilicole. La Région intégrera donc pleinement cette problématique à la mobilisation générale qui sera mise en place autour de la qualité de l'eau.
- 30. Travailler sur des coopérations interrégionales fortes,** en particulier avec la Bretagne, dans une logique solidaire d'affirmation du poids de la pêche du Grand Ouest aux plans national et européen.



AXE 4 - Des territoires attractifs et dynamiques

La Région doit assurer l'attractivité de son territoire et veiller à un développement harmonieux et équilibré de celui-ci, quelles que soient ses disparités physiques, sociales ou démographiques.

Au cours de cette campagne, trop souvent nous avons été interpellés sur le manque de **services publics**, sur le manque de visibilité et de considération des petites communes, sur le manque d'écoute des citoyens, sur la disparition des **commerces de proximité**. Une autre voie est possible pour nos territoires, celle de la proximité et de l'attractivité. Nous nous y engageons.

Mais il nous faudra également adopter une **autre méthode**. Convaincus que tout ne peut être décidé à Nantes, depuis le siège du Conseil régional, nous nous engageons sur une autre façon d'élaborer les politiques publiques : nous ferons de l'écoute une priorité et accepterons de construire avec les citoyens et les élus locaux pour mieux répondre aux besoins réels des habitants.

Le service public comme première solution

- 1. Élaborer un plan de sauvegarde des services publics.** La Région s'engagera pour garantir un maillage dense en services publics sur l'ensemble du territoire, en partenariat avec l'Etat et les collectivités locales. Elle soutiendra dans ce cadre l'accueil de services publics dans des tiers-lieux et travaillera avec La Poste pour un maintien de ses bureaux dans les territoires.
- 2. Stop aux fermetures de guichets !** Alors que la majorité sortante s'est illustrée par la suppression de plus de 99 000 heures d'ouverture des guichets, nous stopperons immédiatement cette politique qui pénalise les usagers et qui remet en cause l'expertise et le savoir-faire des agents SNCF. Nous nous engageons également à réouvrir des guichets en fonction des besoins.
- 3. Stop à l'ouverture à la concurrence des TER.** Nous signerons une nouvelle convention pour 10 ans avec la SNCF afin de garantir un service public accessible à tous et d'améliorer l'offre sur l'ensemble du territoire.
- 4. Accompagner la création de maisons des mobilités intercommunales.** La Région accompagnera les intercommunalités qui s'engagent dans la création de points d'information et d'accueil sur les mobilités, pouvant apporter des conseils sur l'ensemble des moyens de transports et vendre les billets correspondants. Nous visons à terme une maison des mobilités dans chaque intercommunalité de la région.
- 5. Garantir un véritable service public de la rénovation énergétique de proximité.** En partenariat avec l'ADEME, la Région soutiendra la mise en place de plateformes territoriales de la rénovation énergétique dans chaque intercommunalité. Elle veillera à ce que les intercommunalités soient accompagnées dans leur mise en place de manière à ce que chacun puisse bénéficier en proximité d'un service de conseil personnalisé allant du diagnostic au suivi des travaux.
- 6. Développer la mise en place de "Bus de services publics".** La Région soutiendra la mise en place de "bus France services" en lien avec l'Etat, les Départements et les intercommunalités. Ces derniers, qui ont fait l'objet de plusieurs expérimentations concluantes, auront pour mission de sillonner les territoires et de proposer un regroupement de services publics (CAF, impôts, sécurité sociale, minima sociaux etc.)

7. **Lancer un plan régional d'accès à la santé.** Afin de garantir l'accès à la santé sur tous les territoires, 150 médecins et infirmiers en pratique avancée seront recrutés en salariat. 60 maisons et centres de santé seront cofinancés (voir détail dans la partie "santé du programme).
8. **Soutenir la création de 100 tiers-lieux collaboratifs sur le territoire.** Les tiers-lieux sont des espaces physiques pour faire ensemble. Ils regroupent au même endroit une grande variété d'acteurs et de services. Nous soutiendrons les porteurs de projets qu'il s'agisse de particuliers, d'associations ou de collectivités, sur toutes les étapes précédant la mise en place du tiers-lieux et viendront en appui de leurs dépenses de fonctionnement comme d'investissement. Une priorité sera donnée aux tiers-lieux proposant l'accès à des services d'intérêt général et aux services publics (points mobilités, formation au numérique, dépôt-vente pour des producteurs en circuits-courts).
9. **Réaffirmer la présence de la Région dans les territoires.** Nous faisons de la proximité une valeur centrale de notre action politique. En lien avec la mesure précédente, nous nous engageons à ce que les agents du conseil régional puissent investir pleinement les tiers-lieux de façon à créer des permanences territoriales qui permettront aux citoyens et aux acteurs du territoire d'être accompagnés en proximité sur les politiques régionales.
10. **Un plan vitalité rurale pour renforcer le commerce et l'artisanat de proximité.** La Région cofinancera, en complémentarité des initiatives mises en place par l'État, les démarches collectives ainsi que la construction, la réhabilitation, l'extension ou l'acquisition de locaux destinés à l'accueil d'activités commerciales ou artisanales. Elle fournira une aide en ingénierie via l'Agence économique régionale. Elle veillera à ce que les contrats territoriaux passés avec les collectivités permettent de définir une stratégie de revitalisation des centre-villes et centre-bourgs.
11. **Relancer les contrats de territoires autour d'objectifs partagés.** La Région poursuivra les contrats de territoires avec les intercommunalités pour soutenir les investissements locaux autour d'objectifs partagés en lien avec les besoins sociaux et la transition énergétique. Ces contrats pourront être complétés par d'autres volets de coopération entre la Région et les intercommunalités.
12. **Aider plus les territoires qui en ont besoin.** Afin d'assurer un développement harmonieux du territoire régional, la région aidera davantage, via ses contrats de territoire, les collectivités qui en ont le plus besoin. Elle proposera en complément une aide à la structuration des projets et des stratégies de développement (économie, offre de santé, énergies renouvelables...) et veillera à la mobilisation de ses politiques sectorielles. .
13. **Doter la Région d'une cellule prospective.** Cette cellule permettra à la Région d'anticiper les mutations et de proposer des schémas d'évolution pour les territoires infrarégionaux.
14. **Créer une conférence annuelle des territoires.** Cette conférence permettra de prendre réellement en compte les attentes des collectivités à l'égard du Conseil régional et de définir collectivement les principes de coopération qui se déclineront territoire par territoire. Nous entendons ainsi renforcer l'action commune avec les intercommunalités et assumer le rôle d'aménagement du territoire de la Région. Les acteurs de la société civile organisée, notamment via le CESER, seront associés à cette conférence annuelle.
15. **Réaffirmer le rôle des conseils de développement.** Les conseils de développement sont des instances de démocratie participative au niveau intercommunal, territorial ou métropolitain, constituées de membres bénévoles actifs issus de la société civile. La Région veillera à les associer à l'élaboration des contrats territoriaux.
16. **En finir avec la fracture numérique.** En partenariat avec les Départements et les intercommunalités, la Région accélèrera son soutien aux infrastructures numériques pour assurer au plus vite une couverture intégrale du territoire régional en très haut débit, puis en fibre optique.

Développer la cohésion et l'attractivité des territoires ligériens

Promouvoir les richesses touristiques de la région

- 17. Promouvoir le droit aux vacances des jeunes et le tourisme social.** Financer des chèques vacances sur l'e-pass jeunes pour des vacances en Pays de la Loire en lien avec les structures du tourisme social. En complément, la Région contribuera aux investissements à réaliser dans ce secteur, en particulier sur la rénovation énergétique des hébergements touristiques.
- 18. Développer la fréquentation de la Loire à vélo et développer de nouveaux itinéraires.** Poursuivre les investissements autour de la Loire à vélo, mieux accompagner les territoires, renforcer les connexions entre les grands axes européens : Vélodyssée, Loire à vélo, Vélo Francette. Soutenir le développement des boucles locales et itinéraires secondaires pour irriguer l'ensemble de la région.
- 19. Faire des Pays de la Loire, une région phare du tourisme durable.** Assurer une activité économique viable offrant des emplois et des retombées socio-économiques équitables tout en préservant les espaces naturels et agricoles. Accompagner les professionnels du tourisme pour assurer leur promotion, notamment via une communication spécifique autour du tourisme durable. Développer notamment de nouvelles offres sur le littoral et pour les activités nautiques.
- 20. Développer le tourisme vert et rural.** Travailler à la mise en réseau des acteurs du tourisme en milieu rural et apporter un accompagnement spécifique pour les aider à développer une stratégie de communication numérique.
- 21. Promouvoir la destination "Loire".** Appuyer la reconnaissance de la Loire comme grande destination touristique française pour accroître l'attractivité du territoire régional, notamment pour les pays du Nord de l'Europe.
- 22. Assurer la promotion d'une nouvelle destination touristique à vocation internationale autour de la dynastie des Plantagenêts.** Porter le projet d'une grande destination de tourisme culturel autour du récit historique de la dynastie des Plantagenêts.



AXE 5 - Biodiversité, environnement, climat : engageons les Pays de la Loire dans une véritable transition écologique

Ce n'est plus à prouver, l'urgence écologique est là. Y répondre est un devoir.

De par ses compétences en matière d'aménagement du territoire, de développement de l'attractivité économique, d'organisation de l'offre de transport ou encore de gestion des fonds européens (pour l'agriculture notamment), **la Région constitue un échelon pertinent pour répondre aux défis environnementaux.**

Avec le Printemps des Pays de la Loire nous défendons une **écologie globale et populaire**. Globale car nous

pensons que tous les secteurs d'activités et que toutes les compétences de la Région doivent répondre à des exigences fortes en matière d'écologie. Populaire ensuite, car la transition écologique doit être celle de tous les citoyens : nous voulons donner à chacun, quelque soit son âge, son activité, son revenu, la capacité d'agir concrètement pour l'environnement.

Face à l'urgence climatique, engager les Pays de la Loire dans une véritable transition écologique et énergétique

- 1. Créer 100 000 emplois supplémentaires dans les secteurs de la transition écologique, du lien social, de l'innovation d'ici la fin du mandat.** En investissant dans les filières d'avenir, dans la rénovation énergétique des bâtiments, dans les énergies renouvelables, dans la transformation des filières industrielles actuelles, nous créerons des emplois durables et ancrés dans nos territoires.
- 2. Organiser une COP Pays de la Loire.** Procéder à la mise en place d'une large consultation régionale via des Ateliers de la transition écologique qui rassembleront citoyens, acteurs, associations, collectivités et experts. Leurs travaux s'appuieront sur le GIEC régional et devront définir la stratégie régionale bas carbone de la région et assurer le suivi des engagements en formulant des recommandations régulières. Au-delà du climat, la COP aura vocation à faire des propositions pour un nouveau pacte régional autour des transitions sociales et écologiques.
- 3. Lancer un plan d'adaptation au changement climatique.** En lien avec les travaux du GIEC régional et la COP Pays de la Loire, la Région élaborera un plan d'adaptation au changement climatique afin d'anticiper ses effets, tant sur le plan agricole que sur la question.
- 4. Relancer le développement des énergies marines renouvelables.** La Région devra s'investir pleinement dans l'identification de zones propices au développement des énergies marines renouvelables (éolien posé, éolien flottant, énergie des vagues) et contribuer davantage à la recherche et développement sur ces technologies mais aussi au développement de l'emploi dans les PME industrielles de cette filière.

5. **Développer une filière régionale des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.** Dans le cadre de l'objectif régional d'une couverture énergétique 100 % énergies renouvelables en 2050, la Région veillera à intervenir sur l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur des énergies renouvelables en combinant toutes les technologies (éolien, solaire, biomasse, réseaux locaux d'énergie, stockage, hydrogène, économies d'énergie,...) et tous les métiers (production, installation, maintenance, valorisation de l'énergie,...).
6. **Contribuer à l'élaboration de cadastre solaires.** Ce dispositif permettra d'identifier les surfaces potentielles de développement de l'énergie solaire.
7. **Faire des Pays de la Loire la 1ère région hydrogène vert de France.** La Région structurera une filière solide autour de la recherche de l'innovation et de la production d'hydrogène vert. Nous lancerons la commande de trains à hydrogène et l'expérimentation des cars à hydrogène. Par ailleurs nous aiderons les entreprises souhaitant passer à l'hydrogène pour leurs flottes de véhicules.
8. **Développer une filière du recyclage, du réemploi et de la réparation.** La Région contribuera à la structuration de la filière en encourageant la création d'un cluster et en accompagnant les acteurs (entreprises, associations, établissement de formation) engagés dans le domaine de l'économie circulaire, en améliorant la sensibilisation des publics et en proposant des offres de formation dédiées.
9. **Mettre la transition énergétique au cœur du futur modèle économique du Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire.** La Région accompagnera le Port afin d'anticiper les conséquences de la transition énergétique et de la réduction attendue, à court, moyen et plus long terme, des énergies fossiles. Dans une logique d'optimisation des espaces occupés par le Port, elle contribuera à l'accueil de nouvelles activités, en particulier en lien avec les énergies renouvelables, l'hydrogène et l'économie circulaire.
10. **Encadrer le soutien aux méthaniseurs.** Les méthaniseurs XXL sont à l'origine de nombreuses externalités négatives (pollution, dévoiement de l'objectif nourricier de l'agriculture, etc.), la Région ne financera pas de telles structures et encadrera ses financements de manière à empêcher une méthanisation qui accapare les ressources.
11. **Promouvoir les projets œuvrant pour la prévention et la réduction des déchets.** Grâce à des appels à projets spécifiques et des actions de sensibilisation et de coordination d'initiatives existantes, la région soutiendra un ensemble de projets tels que le compostage de proximité, vente en vrac, réemploi, consignes etc.
12. **Mettre en place un "Pass Renov" permettant aux particuliers de financer leurs travaux de rénovation énergétique sans impact sur leur budget.** Il s'agit de créer de nouveaux outils financiers pour permettre aux particuliers de ne pas avancer de dépenses et de rembourser les travaux de rénovation soit par les économies d'énergie réalisées, soit au moment de la revente du bien ou de la succession. Cette mesure implique un meilleur service de conseils aux particuliers et des groupes locaux d'entreprises du BTP, notamment artisanales, qui s'engagent dans une démarche de qualité. Afin de faciliter au maximum leurs démarches, les citoyens seront accompagnés par les plateformes territoriales de rénovation énergétique (PTRE) que nous contribuerons à développer sur l'ensemble du territoire.
13. **Garantir un véritable service public de la rénovation énergétique de proximité.** En partenariat avec l'ADEME, la Région soutiendra la mise en place de plateformes territoriales de la rénovation énergétique dans chaque intercommunalité. Elle veillera à ce que les intercommunalités soient accompagnées dans leur mise en place de manière à ce que chacun puisse bénéficier en proximité d'un service de conseil personnalisé allant du diagnostic au suivi des travaux.

La transition écologique comme enjeu de justice sociale

- 14. Accompagner le remplacement des chaudières au fioul.** En 2022, l'installation et le remplacement de chaudières fioul sera interdite dans l'ensemble du pays. Or les Pays de la Loire comportent un grand nombre d'habitations encore chauffées au fioul. En complément des dispositifs de l'Etat, la Région mettra en place des aides, destinées aux familles à faibles revenus, pour le remplacement des chaudières fioul en privilégiant les pompes à chaleur.

Sensibiliser les citoyens aux enjeux de la transition écologique

- 15. Créer un Livret vert pour financer des projets de transition énergétique.** Il s'agit ici de mobiliser l'épargne citoyenne afin de créer, avec la place bancaire, un livret vert pour financer les projets en lien avec la transition écologique.
- 16. Soutenir 100 projets « Citoyens et Transition Écologique ».** La Région soutiendra les initiatives citoyennes axées sur la protection du climat et de l'environnement (ex. financement de projets citoyens d'énergies renouvelables, lancement d'un appel à manifestation d'intérêt se focalisant sur les projets impliquant les citoyens, projets d'économie circulaire).
- 17. Mieux sensibiliser les citoyens aux questions de transition énergétique et de lutte contre le réchauffement climatique.** La Région accompagnera les acteurs locaux dans leurs démarches de transition écologique (cofinancements, formations de mise en réseau des élus et techniciens) et agira en faveur d'une meilleure sensibilisation et formation des habitants du territoire aux enjeux environnementaux et à l'adaptation au changement climatique. Cela passera notamment par un soutien aux Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE).
- 18. Mettre en place un plan "Cultivons en Pays de la Loire".** Ce plan aura pour objectif de soutenir la création et le financement de jardins et potagers partagés, le financement de jardins ouvriers etc.

Une région exemplaire

- 19. Se fixer l'objectif de "100 % lycées verts" et de "100 % des bâtiments régionaux verts".** Adopter un plan ambitieux de rénovation énergétique et de végétalisation des espaces intérieurs comme extérieurs.
- 20. Mettre en place un budget vert.** La Région adoptera un budget pour lequel chacune des grandes lignes budgétaires sera évaluée au prisme de son impact, positif ou négatif sur l'environnement. Un tel dispositif permettra d'améliorer la lisibilité de l'action publique pour les citoyens et les élus régionaux. L'évaluation sera confiée à un organisme indépendant.

Protéger notre biodiversité et préserver nos ressources

- 21. Préserver les terres naturelles et agricoles et s'engager pour la zéro artificialisation nette des sols en Pays de la Loire à horizon 2040.** Avancer de 10 ans l'objectif que s'est fixé l'exécutif régional actuel et l'assortir de mesures concrètes telles que la prise en compte de ce critère dans l'attribution de subventions régionales, la mise en place d'un établissement public foncier régional en complémentarité des démarches départementales existantes, et l'accompagnement des collectivités à la mise en œuvre d'une politique foncière plus sobre et efficace.
- 22. Créer un Parc naturel régional (PNR) « Loire Estuaire Lac de Grand Lieu ».** Ce parc permettra d'engager et d'amplifier des actions utiles en faveur de la biodiversité, de l'économie locale, de l'éducation, de la culture ou encore de la valorisation du patrimoine. La Région poursuivra par ailleurs son soutien aux 4 parcs existants et créera de nouvelles réserves naturelles régionales en partenariat avec les collectivités et associations concernées.
- 23. Établir une feuille de route 360° contre le gaspillage alimentaire.** De la fourche à la fourchette, la Région mettra en œuvre une liste d'actions précises pour engager les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, la restauration collective, les consommateurs dans une véritable stratégie de réduction du gaspillage afin de faire des Pays de la Loire, la première région anti-gaspi de France.

24. Lancer un nouveau plan de plantation et de gestion de bois et haies : objectif + 1000 km de haies d'ici la fin du mandat. Il s'agira d'abord de créer un inventaire des haies, puis de conditionner leur destruction, et d'accompagner les replantations dans le cadre de politiques territoriales de maintien et de développement des linéaires de haies, en lien avec les Préfets de département et le Préfet de région.

25. Lancer un programme d'aide au boisement et au reboisement. En partenariat avec l'Etat et l'Union européenne, nous aiderons les propriétaires forestiers à planter des arbres, à diversifier les essences et à transformer leurs boisements peu productifs ou inadaptés.

26. Accompagner le développement de l'agroforesterie. La Région financera des prestations de conseil technique (visite de terrain, conception de projet, conseils de plantation et d'entretien, formation) ainsi que des dépenses de matériel d'entretien.

27. Élaborer un plan pour une gestion forestière plus écologique à l'échelle régionale. Au travers des subventions régionales le Conseil régional aura vocation à appuyer le développement d'une filière bois responsable : sylviculture à couvert continu au travers formation des propriétaires forestiers, accompagnement des entreprises de travaux forestiers et des scieries, conditionnalité sur les aides à la desserte forestière, promotion du bois local (notamment dans la commande publique, aide à la structuration d'une filière bois-énergie responsable.

28. Aider les collectivités dans la gestion, l'économie et le traitement de la ressource en eau. Via les contrats de territoire "Eau et climat" nous accompagnerons les collectivités à mettre en place des outils pour la collecte et le traitement des eaux de ruissellement sur la voirie routière (notamment départementale et communale) et à la limiter ou supprimer le recours aux produits phytosanitaires. En parallèle, nous mettrons en place des actions pour les économies d'eau dans les bâtiments régionaux et en direction du grand public.

29. Installer une Assemblée régionale de l'eau. Instance de concertation avec les élus des intercommunalités, les experts et les citoyens, cette assemblée travaillera en concertation avec la COP régionale afin de construire la politique régionale de l'eau.

30. Accompagner les agriculteurs dans une gestion durable de la ressource en eau. La Région dressera un diagnostic des exploitations les plus dépendantes à l'irrigation, suivra l'évolution de l'usage de la ressource en eau par secteurs agricoles et fixera des objectifs ambitieux pour une utilisation plus efficiente de celle-ci. Afin d'atteindre ces objectifs, elle fournira un accompagnement spécifique aux exploitants agricoles (aide à l'investissement de matériels économes en eau, prestations de conseil, formations).

Protéger le littoral ligérien !

31. Ajouter un volet spécifique « littoral - trait de côte » dans le cadre de la politique régionale contractuelle avec les territoires. La Région soutiendra les collectivités dans leurs projets d'aménagement du territoire afin de les aider à s'adapter aux effets du changement climatique sur l'érosion du littoral.

32. Engager une politique forte de soutien à l'habitat accessible sur les zones littorales et rétro-littorales. Soutenir les initiatives des communes et intercommunalités en matière de logement social, d'habitat et d'accueil pour les saisonniers et les jeunes actifs.

33. Développer une "culture du risque" chez les habitants de la côte Atlantique. La Région Pays de la Loire devra jouer un rôle déterminant pour sensibiliser, les élus, les entreprises, les citoyens du littoral atlantique aux effets du changement climatique pour la côte et des risques qu'il peut occasionner : développement de formations à destination des acteurs et décideurs locaux, développement de visuels mémoriels, information du public et mise en contact de scientifiques, actions éducatives dans les établissements scolaires, campagne de communication.

34. Partager l'ambition maritime avec les jeunes et les citoyens. Former et éduquer à la mer, en soutenant l'éducation populaire par les loisirs et le tourisme (classes de découverte, pratique des sports nautiques), en suscitant des vocations aux métiers de la mer (salon des métiers de la mer, mobilité européenne pour les études supérieures maritimes...).



AXE 6 - Pour un électrochoc des transports en région

Les transports sont indispensables pour la vie quotidienne, pour travailler, se soigner, se former ou encore se divertir. Pourtant, ils constituent la deuxième source d'émission de gaz à effet de serre dans notre région et absorbent une part importante du budget des ménages, souvent contraints d'utiliser leur véhicule personnel pour se rendre à leur travail (selon l'INSEE, 8 habitants de la région sur 10 prennent leur voiture pour le trajet domicile-travail).

Responsable des TER et des cars, la Région peut agir ! C'est pourquoi Le Printemps des Pays de la Loire propose une action massive pour que les habitants de notre région puissent se tourner vers les transports collectifs : plus de trains et de cars, des passages plus fréquents dans la journée, un meilleur maillage du territoire, des tarifs attractifs et une plus grande fiabilité et facilité d'utilisation.

Nous voulons repenser les transports du premier au dernier kilomètre pour qu'ils répondent aux besoins des habitants. Nous proposons d'assurer la complémentarité de tous les modes (trains, cars, transport à la demande, covoiturage, vélo...). Nous voulons réaffirmer le service public des transports comme instrument de justice sociale et d'égalité des territoires. Nous souhaitons développer les modes alternatifs à la voiture individuelle et notamment le vélo.

Agir pour le pouvoir d'achat des usagers des transports

- 1. Instaurer la gratuité des transports régionaux pour les 18-26 ans.** Dès 2021, nous lancerons une expérimentation sur la gratuité des TER pour les jeunes âgés de 18 à 26 ans. Cette mesure sera généralisée et étendue aux cars à partir de 2022, en tenant compte des résultats de l'expérimentation.
- 2. Rétablir les trajets domicile-travail à 1 euro maximum pour les salariés.** Nous plafonnerons les abonnements des cars et TER de façon à ce que les trajets domicile-travail n'excèdent pas 1 euro pour les salariés abonnés, après la participation employeur.
- 3. Développer une tarification sociale dans les transports scolaires.** Afin que toutes les familles puissent bénéficier des transports scolaires sans que cela ne représente un coût trop élevé pour leur budget, nous mettrons en place une tarification sociale. Nous étudierons également les évolutions possibles de la carte mobi (qui offre 75 % de réductions pour certains demandeurs d'emplois et les demandeurs d'asile) afin d'en faire bénéficier un plus grand nombre de Ligériens.

- 4. Instaurer une tarification unique et accessible dans les cars régionaux.** Nous harmoniserons les tarifications des cars qui restent aujourd'hui très différentes d'un département à l'autre. Il s'agit d'un enjeu fort d'équité entre les Ligériens. Avec un tarif unique et accessible, nous ferons le choix de la simplicité, de l'attractivité des transports et du pouvoir d'achat pour de nombreux voyageurs. En complément, une tarification sociale sera mise en place pour les détenteurs de la carte gratuite mobi.

Défendre et développer le service public ferroviaire

- 5. Stop à l'ouverture à la concurrence des TER.** Nous signerons une nouvelle convention pour 10 ans avec la SNCF afin de garantir un service public accessible à tous et améliorer l'offre sur l'ensemble du territoire.
- 6. Davantage de contrôleurs dans les trains.** Ces dernières années, le nombre de contrôleurs dans les trains a drastiquement chuté générant une hausse de la fraude, des incivilités et parfois de l'insécurité. Nous nous engageons à remettre davantage de contrôleurs dans les trains. Des médiateurs seront également prévus pour les lignes ou les gares où d'importants problèmes ont été constatés.

7. Augmenter les fréquences de passage des TER avec un objectif : au moins 1 train toutes les 30 minutes en heures pleines/1 train par heure en heures creuses.

La Région mettra progressivement en place un nouveau cadencement avec une forte hausse de l'offre en semaine comme le week-end, en tenant compte des besoins locaux. Cet objectif sera inscrit dans la future convention avec la SNCF et atteint notamment grâce à un meilleur entretien des lignes ferroviaires et l'achat de nouvelles rames TER.

8. Moderniser le réseau, fluidifier la liaison vers Paris et créer de nouvelles lignes interrégionales.

Afin de développer l'usage du train et d'assurer un service qui réponde mieux aux attentes des usagers, la Région, suite à une négociation avec l'Etat et SNCF réseau, veillera à améliorer la liaison vers Paris et à assurer une desserte harmonieuse des régions voisines via le réseau des trains Intercités.

9. Étudier la restauration d'anciennes lignes ferroviaires.

En partenariat avec la SNCF, la Région étudiera le réaménagement de lignes ferroviaires aujourd'hui fermées. Les études pourraient notamment porter sur les lignes suivantes : Cholet-les Herbiers/ Saint-Hilaire-Paimboeuf/ Pontchâteau-Montoir-de-Bretagne/ Fontenay-le-Comte à Niort.

10. Impulser des services express métropolitains pour les agglomérations de Nantes, Angers et du Mans.

La Région sollicitera des investissements de l'Etat et de SNCF Réseau pour le développement de services express métropolitains : trains fréquents sur de larges plages horaires, haltes aménagées au plus près des besoins et bonne articulation avec les autres modes de transports. A plus court terme, la Région cherchera à optimiser au maximum les étoiles ferroviaires de ces trois agglomérations en prévoyant des trains toutes les 20 à 30 minutes en heures pleines.

11. Soutenir la création de nouvelles gares.

En partenariat avec l'Etat, SNCF Réseau et les collectivités territoriales, la Région soutiendra la création d'une halte ferroviaire pour le site aéroportuaire de Nantes-Atlantique. Elle étudiera par ailleurs la création de nouvelles haltes ferroviaires, en particulier dans les villes en périphéries des grandes agglomérations régionales (telles que Moncé-en-Belin en Sarthe) mais aussi dans les territoires ruraux (ex : Velluire, en Vendée).

Garantir l'accès aux transports et à l'information dans tous les territoires

12. Stop aux fermetures de guichets !

Alors que la majorité sortante s'est illustrée par la suppression de plus de 99 000 heures d'ouverture des guichets, nous stopperons immédiatement cette politique qui pénalise les usagers et qui remet en cause l'expertise et le savoir-faire des agents SNCF. Nous nous engageons également à réouvrir des guichets en fonction des besoins.

13. Accompagner la création de maisons des mobilités intercommunales.

La Région accompagnera les intercommunalités qui s'engagent dans la création de points d'information et d'accueil sur les mobilités, pouvant apporter des conseils sur l'ensemble des moyens de transports et vendre les billets correspondants. Nous visons à terme une maison des mobilités dans chaque intercommunalité de la région.

14. Créer des lignes de cars express.

Afin de densifier le réseau là où il n'y a pas de lignes de train, des lignes de car express seront créées. Elles offriront un haut niveau de service avec des fréquences de passage renforcées.

15. Développer le transport à la demande sur l'ensemble du territoire.

La Région proposera une offre de transport à la demande facilement réservable, sur une large plage horaire et sur tout le territoire régional. Une offre accessible le week-end sera également progressivement mise en œuvre.

16. Soutenir les collectivités locales dans le développement de l'intermodalité. La Région soutiendra les EPCI dans leurs politiques de transport tout en veillant à la bonne articulation des offres et à la cohérence régionale du réseau de transport.

Faciliter l'usage des transports

17. Créer un pass unique des transports. Pour que les usagers puissent passer d'un mode de transport à un autre sans avoir à changer de billet, nous mettrons en place un pass unique des transports pouvant prendre la forme d'une carte ou d'une application. Ce dernier pourra être utilisé sur l'ensemble des TER et cars régionaux dès 2022, avant son extension progressive aux réseaux de transport des agglomérations et des intercommunalités, voire à ceux de régions voisines (réseau breton par exemple).

18. Coordonner les horaires entre les trains et les cars sur l'ensemble du réseau régional. Pour faciliter et développer l'usage des transports en commun nous coordonnerons mieux les services de transport par train et par car et nous développerons les lignes de rabattement, de façon à rendre les gares plus accessibles en transport collectif.

19. Engager un plan "transports accessibles" pour les personnes à mobilité réduite. L'accessibilité des transports doit être une priorité pour la Région. Nous créerons un comité de ligne "Pays de la Loire handicap" de façon à assurer un état des lieux régulier de l'accessibilité des gares et de mieux prendre en compte les besoins des usagers. Nous garantirons 100 % des cars accessibles d'ici deux ans et nous accélérerons les travaux et aménagements afin de rendre les gares entièrement accessibles en moins de 10 ans. Nous développerons une application Aleop accessibilité afin de recenser les problèmes, de réserver une aide et d'avoir des informations en amont sur l'équipement des transports.

20. Améliorer les conditions de travail des chauffeurs de cars régionaux. Nous nous engageons à proposer un plan d'actions, travaillé avec les partenaires sociaux, pour améliorer la formation et les conditions de travail des chauffeurs de cars régionaux et trouver des solutions pour augmenter le temps de travail lorsque cela est demandé. Il s'agit d'un axe important pour faire face aux problématiques de recrutement qui peuvent entraîner des défauts de service.

21. Accompagner la rénovation des routes pour faciliter les mobilités partagées et actives. La Région pourra dans ce cadre financer des aires de covoiturage et des pistes cyclables. En complément, la Région finalisera les opérations routières déjà engagées, notamment celles au titre du contrat de plan Etat-Région relatives à la fluidification des axes stratégiques ou encore à la requalification environnementale du réseau ou à des opérations de sécurisation.

Encourager les transformations des mobilités

22. Cofinancer des pistes et voies cyclables, particulièrement dans les territoires ruraux. Nous cofinancerons des aménagements respectueux de l'environnement et mobiliserons en priorité les sociétés locales de construction. Nous définirons un schéma régional vélo (écosystème vélo, véloroutes et objectif d'un réseau express vélo structurant) pleinement intégré au SRADDET. Un comité régional d'itinéraire sera institué pour mieux prendre en compte les besoins en mobilité du quotidien, dresser un état des lieux des pistes et voies cyclables régionales et soumettre des propositions. Nous renforcerons également les connexions entre les grands axes européens : Vélodyssée, Loire à vélo, Vélo Francette ainsi que le développement des boucles locales et itinéraires secondaires pour irriguer l'ensemble de la région.

23. Créer un chèque vélo d'une valeur de 100 euros.

Pour faciliter l'acquisition d'un vélo, nous aiderons ceux qui n'en ont pas les moyens à acquérir un vélo et/ou des équipements de sécurité. Ce dispositif aura vocation à aider 10 000 habitants par an. La Région mènera en parallèle une sensibilisation des citoyens, en particulier des lycéens, à la pratique du vélo et un accompagnement aux structures qui développent des formations à la pratique du vélo (vélo-école par exemple).

24. Objectif 100 % des transports régionaux compatibles avec le vélo.

Faciliter l'usage du vélo et des transports en commun en installant des espaces vélo sécurisés au niveau des haltes routières et ferroviaires, en adoptant la flotte de trains et de cars régionaux à l'accueil du vélo et en facilitant l'accès aux quais.

25. Structurer et développer la filière économique vélo.

Nous développerons les formations en lien avec la filière vélo (construction durable, réparation etc.) notamment dans le cadre du dispositif "50 000 contrats nouveau métier, nouvel emploi" (pour faciliter la reconversion professionnelle). Accompagner la structuration d'une filière autour de la fabrication et la réparation de vélos. Faciliter l'accès à des vélos en libre-service sur l'ensemble du territoire via une offre groupée à destination des intercommunalités.

26. Stimuler la pratique du vélo sur les trajets domicile-travail.

Accompagner les entreprises à la mise en place d'un plan de mobilité en entreprise, intégrant pleinement l'usage du vélo.

27. Développer l'autopartage sur l'ensemble des territoires.

La Région soutiendra les dispositifs de location courte durée de véhicule électrique portés par les collectivités ou le secteur privé. En parallèle, elle aidera les acteurs du monde associatif (MJC, clubs sportifs etc.) à s'équiper de véhicules non polluants de façon à soutenir le covoiturage auprès de leurs adhérents.

28. Soutenir le développement du covoiturage.

La Région accompagnera les initiatives locales et facilitera l'usage du covoiturage en le rendant accessible, sous certaines conditions, avec les titres de transports régionaux ainsi qu'en créant une application dédiée.

Développer les motorisations vertes

29. Transformer l'ensemble de la flotte de cars régionaux

avec des motorisations plus respectueuses de l'environnement d'ici la fin du mandat La Région initiera un plan de transformation du parc de cars régionaux pour les rendre moins polluants. Elle incitera les transporteurs à avoir recours au "rétrofit" afin d'accélérer les changements de motorisation.

30. Fixer l'objectif de 1 000 bornes électriques et soutenir le déploiement de stations à hydrogène et bioGNV.

Cette action sera menée en lien étroit avec les syndicats de l'énergie et devra contribuer à la transition des automobilistes vers des véhicules moins polluants.

31. Lancer un plan hydrogène pour les transports régionaux.

En lien avec l'objectif de faire des Pays de la Loire la 1^{ère} région de France sur l'hydrogène vert, la Région lancera la commande de trains à hydrogène et l'expérimentation des cars à hydrogène. Elle aidera par ailleurs les entreprises souhaitant passer à l'hydrogène pour leurs flottes de véhicules.

Une stratégie portuaire pour Les Pays de la Loire

32. Mettre la transition énergétique au cœur du futur modèle économique du Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire.

La Région accompagnera le Port afin d'anticiper les conséquences de la transition énergétique et de la réduction attendue, à court, moyen et plus long terme, des énergies fossiles. Dans une logique d'optimisation des espaces occupés par le Port, elle contribuera à l'accueil de nouvelles activités, en particulier en lien avec les énergies renouvelables, l'hydrogène et l'économie circulaire.

33. Accompagner la décarbonation des ports.

La Région accompagnera les démarches sur les motorisations alternatives des bateaux et la mise en place de l'électrification des quais afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre et de particules fines.

- 34. Favoriser la réouverture et l'ouverture de nouvelles liaisons d'autoroutes de la mer,** vers l'Espagne mais aussi vers l'Irlande. Les autoroutes de la mer consistent à faire transiter l'ensemble d'un poids lourd sur un bateau effectuant une liaison rapide entre deux ports. Leur développement est un projet essentiellement porté par l'Union européenne sur lequel nous proposons que la Région s'engage pleinement tant il permet de limiter la circulation des poids lourds et donc de réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- 35. Développer le ferroutage et le fret ferroviaire.** Afin de limiter la circulation des camions et améliorer le bilan carbone du port, la Région soutiendra la mise en place d'une plateforme de transport combiné ainsi que le développement d'offres commerciales via le fret.
- 36. Terminer l'électrification de la voie ferrée centre Europe Atlantique (VFCEA).** Nous renforcerons notre partenariat avec l'Union européenne, l'Etat et SNCF Réseau afin de relier le Grand Port Maritime aux principaux axes de transports européen par voie électrifiée.
- 37. Réactiver le Comité de coordination portuaire de l'Atlantique.** Ce comité regroupant les Grands ports de Nantes–Saint-Nazaire, La Rochelle et Bordeaux permettra de redynamiser les coopérations des ports de la façade Atlantique dans une logique de complémentarité et d'efficacité.
- 38. Renforcer les coopérations interrégionales et européennes autour des enjeux maritimes.** Développer les coopérations interrégionales et européennes, pour mutualiser les compétences et les connaissances, développer le potentiel économique lié à la mer, défendre les intérêts de la région, en particulier avec la région Bretagne, et les régions de la façade atlantique.



AXE 7 - Améliorer l'accès aux soins, améliorer la santé des Ligériennes et des Ligériens

Il n'aura pas fallu attendre la crise épidémique du Covid-19 pour que la santé devienne une des priorités des habitants de notre région. Les Pays de la Loire font partie des territoires français qui enregistrent des taux particulièrement bas en matière de densité médicale : 135,8 médecins généralistes pour 100 000 habitants contre 152 à l'échelle nationale, 132,6 médecins spécialistes pour 100 000 habitants contre 190 à l'échelle nationale.

Le sujet n'est pas nouveau et l'Etat doit prendre pleinement ses responsabilités. Ce n'est cependant pas une raison pour ne rien faire. Le Printemps des Pays de la Loire fera de **l'accès aux soins partout et pour tous** un des grands travaux de la future majorité.

Cet engagement devra également s'accompagner d'une ambition forte pour redonner aux politiques de pré-

vention toute leur importance, alors qu'elles sont trop souvent les parents pauvres des politiques publiques de santé.

Enfin, au travers de la Région, partenaire privilégiée des Agences régionales de santé (ARS) nous ne cesserons de rappeler notre attachement à l'hôpital public et au **service public de la santé**.

Lutter contre la désertification médicale

- 1. Recruter 150 médecins et infirmiers en pratique avancée d'ici 2026.** Cela se fera via un soutien aux initiatives de médecine salariée montées par les acteurs locaux et via des recrutements par la Région en l'absence d'initiatives sur les territoires.
- 2. Cofinancer 60 nouveaux centres de santé et maisons de santé pluridisciplinaires.** Ces maisons et centres de santé seront construits en priorité dans les endroits où le manque de soignants est le plus fort (zones péri-urbaines et rurales, quartiers populaires, campus universitaires etc.). La Région aura une attention particulière sur l'équipement en matériel permettant de réaliser des actes médicaux en télémédecine.
- 3. Augmenter le nombre de places de formation en soins infirmiers et aides-soignants et lancer un grand plan de promotion des métiers du soin.** Afin de répondre aux besoins des territoires nous aurons pour objectif, dans le cadre d'un accord avec l'Etat, de former 11 000 infirmiers et 13 000 aides soignants sortant de formation d'ici 2027).
- 4. Mettre en place des allocations financières d'études à destination des étudiants en première année de médecine,** en complémentarité des dispositifs des ARS, et en contrepartie d'une installation en zone sous-dense, rurale comme très urbaine, dès les premières années d'exercice.
- 5. Encourager la coordination des professionnels de santé.** Cela se fera via le soutien aux Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), aux équipes de soins primaires, et aux contrats locaux de santé (aide aux dépenses de fonctionnement, coordination, aides en ingénierie, etc.)

Faire face aux inégalités sociales d'accès à la prévention

- 6. Soutenir la mise en place de bus de soins et de prévention santé sur tous les territoires.** Ces bus permettront à des professionnels de santé et des associatifs d'aller à la rencontre des personnes les plus isolées socialement et/ou géographiquement afin de réaliser des dépistages, de les mettre en relation avec des soignants, de réaliser des actions d'éducation et de prévention santé et de soin.
- 7. Élaborer un plan global de prévention santé** à destination de l'ensemble de la population ligérienne. Nous axerons ce plan de prévention autour de trois axes principaux : la lutte contre toutes formes d'addictions, la lutte contre la sédentarité via le sport, l'éducation à l'alimentation.

Proposer des accompagnements adaptés à chacune et à chacun

- 8. Élaborer un plan « Bien vieillir en Pays de la Loire ».** En lien avec le gérontopôle, développer l'information sur les métiers du grand âge (soins, accompagnement, animation, restauration, etc.) ; intégrer les EHPAD à la programmation de la fabuleuse année culturelle" ; mobiliser les acteurs autour d'une offre diversifiée de solutions de logement répondant aux attentes des seniors ; structurer la filière domotique et l'accompagnement des personnes fragiles afin de faciliter les politiques de prévention santé/soin au domicile et en EHPAD.
- 9. Soutenir les associations portées par les usagers dans le domaine de la santé mentale.** Nous soutiendrons et développerons le maillage et l'action des Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM), structures associatives portées par et pour des usagers en santé mentale, et qui reposent sur l'aide par les pairs. Enfin, en complément des dispositifs mis en place par l'État, nous étudierons l'accès à une offre de consultation gratuite auprès d'un psychologue grâce au e-pass jeune.

- 10. Agir contre la souffrance psychologique des jeunes.**

Renforcer le soutien de la Région aux maisons des adolescents qui maillent le territoire ainsi qu'aux services de santé dans les universités et favoriser l'émergence de bureaux d'aides psychologiques à destination des étudiants (BAPU). Mettre en place des permanences psychologiques hebdomadaires dans les établissements scolaires pour lutter contre la souffrance des jeunes. Créer une plateforme à destination des étudiants pour permettre de faciliter l'accès à des ressources diverses de soutien psychologique : tests, articles, vidéos, audio, échanges avec des psychologues.

- 11. Développer le sport-santé.** Expérimenter, en partenariat avec l'Agence régionale de santé et le CHU, la pratique d'une activité physique comme traitement complémentaire au parcours de soins des personnes atteintes d'une affection de longue durée.

Faire des Pays de la Loire une région du bien-être et du bien-vivre

- 12. Installer une convention régionale et citoyenne de la santé.** Cette convention réunira les usagers (citoyens et associations d'usagers), les professionnels de santé et les élus locaux. Elle sera investie de plusieurs missions telles que : faire remonter les attentes du territoire, offrir un véritable espace de dialogue entre usagers, professionnels de santé et élus, soumettre des propositions au Conseil régional et être consultée sur la politique régionale de santé (définie par l'ARS et le Conseil régional).
- 13. Créer un observatoire citoyen de la santé environnementale et des milieux de vie.** En lien avec les observatoires régionaux déjà existants, cet observatoire aura un rôle prospectif d'anticipation, et d'alerte des risques et d'identification des pollutions. Il associera l'ensemble des parties prenantes (médecins, associations, scientifiques etc.) investies sur ces questions.
- 14. Faire de la santé environnementale une cause majeure pour l'amélioration de la santé des Ligériens.** Dès cette année, la Région aura à élaborer, en partenariat avec l'État, un nouveau Plan Régional Santé Environnement. Nous nous emparerons pleinement de cette mission autour d'enjeux tels que la qualité de l'air, des eaux, l'amélioration de l'alimentation chez les jeunes notamment, la lutte contre les perturbateurs endocriniens, l'accompagnement des agriculteurs et des collectivités vers la réduction des pesticides, la lutte contre toutes formes de pollution.

Développer les métiers du soin, de l'attention à l'autre

- 15. Faire de la santé et des services aux personnes une nouvelle filière prioritaire de la politique économique et de formation de la Région.** La santé et les services aux personnes sont des filières en pleine expansion qui nécessiteront de mobiliser les outils de la Région et notamment les 50 000 contrats "nouveau métier/nouvel emploi" en faveur des reconversions.
- 16. Accélérer l'effort de recherche en santé.** La Région soutiendra la recherche dans le domaine de la santé avec deux priorités : médecine personnalisée et démarche « one health » (une seule santé) permettant une approche globale des questions de prévention et de santé publiques, d'alimentation, de santé animale et environnementale.



AXE 8 - Les Pays de la Loire, terres de culture

Depuis plus d'un an, notre vie culturelle est profondément troublée.

Aujourd'hui, alors que le pays se déconfinne progressivement, l'ensemble de l'écosystème culturel de notre région reprend espoir. Pour notre plus grande joie, nous goûtons à nouveau aux plaisirs de nous retrouver et de partager ensemble un spectacle, un film, une visite, ou encore la pratique d'une activité artistique.

Toutefois, reprise ne signifie pour autant pas un retour immédiat à une vie normale. Il sera donc de la responsabilité de l'Etat, et des collectivités territoriales, de continuer à soutenir et à **accompagner activement l'ensemble du secteur**. Avec le Printemps des Pays de la Loire, nous nous y engageons.

Mais nous irons plus loin qu'un simple accompagnement. Nous proposons une **nouvelle ambition culturelle** pour la région car nous faisons aujourd'hui le constat d'une politique inégale et déséquilibrée sur tout le territoire. Cette nouvelle ambition s'articulera autour de deux grands enjeux : soutenir la création et les artistes d'une part et permettre l'accès à la Culture dans l'ensemble de la région et pour tous les publics.

Soutenir la création artistique et accompagner les artistes

1. **Initier dès juillet 2021 un plan de sortie de crise pour la culture de 4 millions d'euros, en concertation avec les collectivités territoriales et les pôles régionaux.** Ce plan visera notamment à soutenir les équipes artistiques, les festivals, les plasticiens et les galeries d'art pour la reprise de leurs activités.
2. **Lancer une « fabuleuse année culturelle en Pays de la Loire » à l'automne 2021.** Durant cette année, la Région renforcera et élargira son aide aux acteurs culturels, cofinancera des "paniers culturels", facilitera l'organisation d'événements culturels dans l'ensemble du territoire et soutiendra les cafés culture.
3. **Lancer l'acte 2 de la conférence régionale consultative de la Culture (CRCC) dès juillet 2021,** en associant acteurs culturels, collectivités territoriales et Etat. Elle aura pour mission d'établir un programme d'actions et d'interventions pour la culture sur la durée du mandat.
4. **Soutenir et accompagner la création de résidences artistiques,** dans des lieux conventionnels ou plus atypiques (ferme, etc.), en priorité dans les territoires ruraux, et financer des actions de médiation dans ces résidences pour attirer un nouveau public.
5. **Simplifier les aides et favoriser les accompagnements sur le temps long.** Dans tous les cas où cela est possible, la Région optera pour des conventionnements, avec trois niveaux d'accompagnement, limitant ainsi au maximum les appels à projets chronophages.
6. **Accompagner la diversité des pratiques culturelles et les projets émergents.** La Région soutiendra une plus grande diversité de projets culturels, notamment les festivals ou événements culturels qui ne rentrent pas dans les critères des appels à projets régionaux actuels et portera davantage d'attention aux projets émergents.
7. **Faciliter les démarches des professionnels de la culture, notamment à travers les coopératives d'activité.** La Région accompagnera les artistes sur les sujets annexes à la création culturelle (dossiers de subvention, comptabilité, lieux de diffusion...). Elle soutiendra également la création de coopératives d'activité d'emplois culturels afin de mutualiser les moyens des structures.

8. **Créer des bourses pour les jeunes talents ligériens.** La Région accordera des bourses dans le cadre d'un concours régional pour aider les jeunes talents ligériens à mener à bien un projet universitaire ou professionnel dans le domaine artistique.
9. **Accompagner la transition écologique des acteurs culturels** notamment via le soutien à la rénovation énergétique des bâtiments et l'accompagnement de démarches d'éco-production : zéro déchets, zéro plastique, récupération de décors, etc.
10. **Faire des Pays de la Loire une terre de prédilection pour les premiers films** : offre de formation renforcée, accueil de tournages, accompagnement de jeunes cinéastes, renforcement des structures et événements existants tels que le festival Premiers plans.
15. **Créer des contrats « Culture et territoires ».** Ces contrats, destinés à des collectifs d'artistes travaillant dans des territoires fragilisés ou insuffisamment « irrigués » sur le plan culturel, permettront un accompagnement régional long qui interviendrait dès la période d'incubation et de réalisation des projets culturels.
16. **Intégrer les notions de démocratie culturelle et de droit à la culture dans les critères d'attribution des subventions.** Nous veillerons à ce que les projets culturels financés par la Région portent une dimension forte en matière d'ouverture vers l'ensemble des publics et reflètent la diversité des offres culturelles de la région.
17. **Renouveler l'ambition régionale pour le patrimoine en valorisant les formes matérielles et immatérielles de patrimoine** qui ont constitué l'histoire et la mémoire des femmes et des hommes de notre région. Soutenir la création de parcours de découverte du patrimoine régional, notamment via le spectacle vivant.

La culture partout et pour toutes et tous

11. **Mettre en place un dispositif "Jumelage culturel des lycées"**. Pour que tous les lycées du territoire puissent nouer des partenariats sur la logique "1 lycée, 1 artiste, 1 lieu culturel". Qu'il s'agisse de lieux de diffusion, de compagnies, ou d'artistes, la Région impulsera les échanges avec les lycées (événements, colloques, initiations, résidences d'artistes).
12. **Relancer les conventions de partenariat avec les fédérations de l'éducation populaire** et de la jeunesse pour soutenir l'apprentissage des pratiques artistiques chez les plus jeunes
13. **Inciter les artistes à se produire dans l'ensemble de la région.** Grâce à des chèques "cafés-culture", la Région pourra prendre en charge une partie des frais liés à leurs prestations dans le cadre d'un café-concert ou d'un café spectacle (frais de déplacement notamment).
14. **Lancer les Capitales culturelles des Pays de la Loire dès 2022.** Suite à "la fabuleuse année culturelle", la Région continuera, à la rentrée 2022, à soutenir la culture au-delà de ses dispositifs habituels grâce à une aide exceptionnelle, chaque année, à des capitales culturelles des Pays de la Loire. Parallèlement, la Région aidera les collectivités territoriales à développer des projets culturels de territoire via une aide en ingénierie.
18. **Faire vivre les cultures régionales.** La Région soutiendra l'enseignement bilingue dans les établissements scolaires ainsi que les associations qui promeuvent les langues, les cultures et les histoires régionales, Elle finalisera un partenariat avec la région Bretagne, l'Éducation nationale, les universités de Nantes, Rennes, Brest, Lorient afin de faciliter le recrutement, la formation et les mutations des enseignants bilingues entre les académies.
19. **Porter un nouveau projet culturel pour l'Abbaye de Fontevraud en favorisant la diversité des expressions culturelles.** Nous souhaitons remettre du sens et de la lisibilité dans le projet porté par l'Abbaye, conjuguant le site historique, un centre culturel de rencontre, le nouveau musée d'art moderne et une programmation culturelle riche et éclectique.
20. **Favoriser les échanges européens autour de la Culture en mobilisant notamment les programmes dédiés de l'Union européenne.** La Région renouera enfin avec ses valeurs d'ouverture et d'échange en favorisant la mobilité des projets et des artistes locaux tout comme l'accueil d'acteurs culturels internationaux.



AXE 9 - Une Région qui accompagne la dynamique associative et sportive

En Pays de la Loire, le mouvement associatif est fort et dynamique. Sur le plan économique, les acteurs de l'économie sociale et solidaire représentent 14 % de l'emploi régional.

Forts et dynamiques, ils sont tout autant les acteurs, associatifs ou professionnels, du secteur sportif. Essentiels pour la santé, l'émancipation et l'attractivité des territoires, ils méritent un accompagnement entier de la future majorité régionale.

Pourtant, bon nombre de ces acteurs nous ont fait part de leur sentiment d'abandon, de l'absence d'écoute, de la complexité des aides et du lien avec le Conseil régional. Beaucoup sont même passés entre les mailles

du filet des dispositifs de relance économique mis en place par celui-ci.

Avec le Printemps des Pays de la Loire, nous souhaitons renouer un lien fort avec de l'ensemble de ces acteurs qui **animent et font vivre nos territoires**. Nous soutiendrons la reprise d'activité des structures et accompagnerons leurs salariés tout comme leurs bénévoles dans leurs différents projets, si importants pour la vitalité de la région.

Promouvoir et accompagner la vie associative

- 1. Adopter un plan de sortie de crise pour le secteur associatif.** Au travers de ce plan, nous créerons un fonds régional de soutien à l'emploi associatif (afin de soutenir les associations dans leurs dépenses de fonctionnement notamment), nous rendrons les associations éligibles aux différents dispositifs financiers de relance de la Région.
- 2. Créer une plateforme de ressources pour les associations.** En lien avec le Mouvement associatif, cette plateforme donnera accès à des conseils, des outils, de la formation, du partage de ressources et de compétences pour l'ensemble des structures nécessitant un renseignement ou un accompagnement.
- 3. Simplifier les démarches administratives des associations.** Nous travaillerons à la mise en place d'un dossier unique partagé entre la Région et les collectivités territoriales, simplifierons les appels à projets et privilégierons les conventionnements sur le temps long.
- 4. Organiser une conférence territoriale vie associative en partenariat avec le Mouvement associatif des Pays de la Loire, concertée avec l'Etat.** Cette conférence réunira les acteurs associatifs ligériens et leurs partenaires publics dans les territoires permettant de réaliser un diagnostic partagé et de travailler une feuille de route commune.
- 5. Créer une cellule d'observation de la vie associative régionale,** en lien avec acteurs associatifs, permettant de disposer de données relatives à l'économie associative, l'emploi, l'engagement, les effets des politiques nationales et locales à l'égard des associations.
- 6. Relancer les conventions de partenariat avec les fédérations de la jeunesse et de l'éducation populaire.** Nous apporterons un soutien de long terme à ces acteurs afin de leur permettre de développer et de structurer leurs actions à l'échelle régionale. Ce soutien a été supprimé par la droite régionale.
- 7. Garantir des interlocuteurs élus et administratifs dédiés aux questions associatives.** Nous assurerons aux acteurs du monde associatif de pouvoir bénéficier en permanence d'élus comme d'agents administratifs régionaux dédiés à la vie associative afin de faciliter leurs liens et démarches avec le Conseil régional.

8. **Accompagner la transition écologique des acteurs associatifs.** La Région accompagnera les associations dans le financement de leurs travaux de rénovation énergétique, la mise en place de systèmes de recyclerie et les démarches zéro déchet.
14. **Investir dans la rénovation des équipements sportifs en région.** Pour favoriser la pratique du sport dans de bonnes conditions, nous soutiendrons les projets de rénovation des équipements sportifs sur les territoires.

Développer la pratique sportive

9. **Intégrer l'accès au sport aux personnes en situation de handicap** dans les conventions passées par la Région avec les fédérations sportives des Pays de la Loire.
10. **Parvenir à l'égalité réelle dans l'accès aux pratiques sportives et encourager la mixité.** Travailler avec l'ensemble de la filière sport, pour permettre un égal accès aux équipements sportifs et pour accompagner la pratique féminine et la pratique handisport en luttant contre les stéréotypes et les violences sexistes et sexuelles.
11. **Élaborer un plan de prévention santé pour lutter contre la sédentarité via le sport.** Ce plan à destination de l'ensemble des habitants des Pays de la Loire aura pour axe fort la promotion de la pratique sportive et induira de fait un soutien appuyé à la filière sport de la région.
12. **Développer le Sport-santé dans le traitement des patients atteints d'Affection de Longue Durée (ALD).** Alors que de nombreuses études soulignent l'impact positif de la pratique sportive dans le traitement des ALD, nous proposons que le Conseil Régional, en partenariat avec l'Agence régionale de santé et le CHU des 5 départements, lance une expérimentation afin de déployer la pratique d'une activité physique comme traitement (non exclusif) des patients atteints d'Affection de Longue Durée.
13. **Réaliser un état des lieux des équipements sportifs des lycées publics régionaux.** Un tel état des lieux permettra ensuite à la Région d'apporter une réponse adaptée et de cibler en priorité les établissements où les manques sont les plus grands, en lien avec les collectivités concernées.
15. **Impulser un développement de la pratique du sport pour les seniors.** Nous lancerons un appel à projet pour la recherche et l'expérimentation pour le sport du 3e et 4e âges afin de permettre aussi bien aux seniors de trouver une offre adaptée à leurs pratiques et à leurs besoins. Nous nous appuyerons notamment sur l'expertise et les compétences du Gérontopôle.



AXE 10 - Assurer la sécurité de chacune et de chacun et prévenir les violences

Le droit à la sécurité de nos concitoyens n'est pas négociable. Et ce sujet ne doit souffrir d'aucune démagogie.

La sécurité c'est avant tout l'affaire de l'État et nous veillerons, dans un dialogue permanent avec le Gouvernement et ses représentants sur le terrain, à ce qu'il puisse répondre à ses responsabilités en matière de protection de chacune et de chacun.

Toutefois, dans le strict respect de ses compétences, le Conseil régional peut également agir. Le Printemps des Pays de la Loire propose alors un cap clair et cohérent : refaire de la **présence humaine dans les transports** une

priorité et adopter une véritable politique de **prévention et de protection** contre toutes formes de violences (harcèlement, radicalisation, violences faites aux femmes).

En poursuivant ces objectifs, sans angélisme ni démagogie, nous agissons pour faire des Pays de la Loire une région du bien vivre où chacun puisse se sentir en sécurité mais également où chacun soit en capacité de prévenir les violences ou d'accompagner les victimes.

Un pacte « sécurité et proximité » pour renforcer la présence humaine et lutter contre l'insécurité

- 1. Augmenter le nombre de contrôleurs et d'agents SNCF dans les TER et dans les gares.** Essentiels pour porter secours, pour rassurer, pour dissuader, nous augmenterons le nombre d'agents en consacrant 2 millions d'euros supplémentaires par an via la convention TER passée entre la Région et la SNCF. Cette présence supplémentaire permettra notamment d'augmenter les recettes en faisant diminuer la fraude.
- 2. Renforcer les effectifs de la police ferroviaire de la SNCF dans les TER.** Force de dissuasion et d'intervention, nous veillerons à ce que les agents de la police ferroviaire de la SNCF soient présents en priorité sur les trajets où le plus de d'incidents (violences, agressions, vols) sont constatés.
- 3. Financer l'achèvement de la sécurisation des lycées.** Nous terminerons les travaux et aménagements visant à sécuriser les lycées publics régionaux.

- 4. Améliorer les conditions de travail des agents de police municipale.** En lien direct avec les communes et intercommunalités, la Région participera au financement de travaux de rénovation des locaux des polices municipales.
- 5. Soutenir la formation des policiers municipaux.** La Région accompagnera le centre national de la fonction publique territoriale afin de garantir de bonnes conditions d'études et aux élèves fonctionnaires et de formation aux policiers en poste.

Agir pour la prévention et la protection contre les violences

- 6. Élaborer un plan de lutte contre le harcèlement scolaire.** Au travers de ce plan, nous soutiendrons les projets menés dans les établissements par des associations. Nous développerons la mise en place d'actions de sensibilisation et de prévention à destination des lycéens. Nous formerons les agents des lycées à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et contre le harcèlement scolaire.
- 7. Sensibiliser et former les élèves et les agents régionaux aux phénomènes de radicalisation.** Ces actions permettront de mieux reconnaître les comportements de radicalisation et surtout de donner des outils pour aider à faire face à ces situations particulièrement complexes.
- 8. Créer un observatoire des violences et des discriminations dans les lycées, en lien avec le rectorat.** En plus d'offrir un état des lieux régulier, cet observatoire permettra au Conseil régional, en partenariat avec les acteurs éducatifs du territoire, d'adapter en permanence sa politique de prévention.
- 9. Soutenir les structures d'accueil et d'information pour les femmes victimes de violences.** La Région apportera un soutien financier aux associations œuvrant contre les violences faites aux femmes et aux structures, telles que Citad'elles à Nantes, qui permettent d'orienter, d'aider les femmes dans leurs démarches et de les accueillir lorsqu'elles sont victimes ou menacées. Nous accompagnerons le développement de ce type de structures dans l'ensemble des départements.



AXE 11 - Agir réellement pour une l'égalité et la lutte contre toutes formes de discrimination

Alors que nous sortons progressivement d'une année particulièrement difficile où la pauvreté des publics les plus précaires n'a cessé d'augmenter, le devoir de solidarité ne doit plus être un positionnement politique mais bel est bien un impératif. C'est le sens des propositions que nous portons avec le Printemps des Pays de la Loire.

A celui-ci, s'ajoute l'objectif tout aussi capital de faire de l'égalité, et donc de la **lutte contre toutes les formes de discrimination** une cause centrale de l'action de la future majorité.

Notre liste portera la volonté d'engager l'ensemble des citoyens, des associations, des entreprises, des collectivités dans une véritable **démarche de solidarité**, d'inclusion et de respect, car c'est en mobilisant l'ensemble de la société que nous la changerons concrètement.

Répondre aux situations de précarité

- 10. Doubler le fonds de lutte contre la grande précarité.** Ce fonds soutient les actions des associations en matière de solidarité (précarité alimentaire, aide au logement, lutte contre l'exclusion, aide sanitaire, etc.). Pour répondre à la situation induite par la crise sanitaire, l'abondement de ce fonds sera doublé dès la première année du mandat.
- 11. Accompagner à l'échelle régionale le plan « logement d'abord ».** Accompagner le plan lancé en 2017 par le Gouvernement afin de favoriser l'accès au logement pour les personnes sans domicile. Cela passera notamment par le soutien à la création de logements sociaux et très sociaux adaptés aux besoins des personnes isolées et mal logées.
- 12. Instaurer une garantie immobilière solidaire.** Cette garantie couvrira les surprimes imposées aux primo-accédants présentant un risque aggravé de santé lorsqu'ils souscrivent respectivement à un crédit d'acquisition d'un logement ainsi qu'à une assurance-emprunteur. Ce dispositif sera défini à la suite d'une négociation avec la place bancaire et couvrira les surprimes non prises en charge par le dispositif d'écrêtement AERAS (S'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé).
- 13. Un soutien régional à l'innovation sociale et solidaire.** Accompagner les acteurs de la société civile (associations, professionnels de santé, particuliers) qui portent des projets solidaires innovants (ex. camions santé, rénovations innovantes dans pour créer des logements d'urgence, épiceries solidaires et participatives).
- 14. Expérimenter les territoires zéro faim.** En partenariat avec l'Etat et les collectivités volontaires, cela consistera à assurer à ceux qui sont en situation de précarité alimentaire le don de produits locaux, de qualité, à travers des associations de solidarité. Cela permettra d'apporter un accompagnement aux personnes qui en ont besoin mais aussi de soutenir les producteurs locaux. Des actions spécifiques seront conduites en direction des publics étudiants en lien avec les épiceries solidaires.

Lutter contre toutes formes de discrimination

- 15. Aider à l'échelon régional l'action du Défenseur des droits.** En partenariat avec les associations de solidarité, la Région facilitera la création de relais permettant l'aide à la saisine du Défenseur des droits.
- 16. Promouvoir une « culture régionale » de l'égalité femmes-hommes.** Signer une charte partenariale de l'égalité (avec un ensemble d'acteurs intervenant sur ce sujet) et agir pour une meilleure sensibilisation des jeunes notamment sur les questions de violences sexistes, mais aussi sur les questions d'orientation.
- 17. Soutenir les structures d'accueil des femmes victimes de violence.** La Région soutiendra le projet Citad'elles à Nantes (lieu d'écoute, d'information et d'accueil des femmes) et facilitera la mise en place de projets équivalents dans d'autres villes du territoire. Par ailleurs, la Région poursuivra et renforcera son soutien aux associations œuvrant dans le domaine des droits des femmes et de l'égalité femme-homme.
- 18. Une Région exemplaire dans son fonctionnement interne.** Nous nommerons des élus et fonctionnaires référents sur les enjeux d'égalité femme-homme et mettrons en place une clause pour que toutes les délibérations soient examinées au prisme du droit des femmes. Nous lancerons un plan de formation pour que les agents régionaux, notamment des lycées, soient outillés pour prévenir tout type de violence, mais aussi écouter et orienter les victimes (via notamment une plus forte mobilisation des formations existantes sur la lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles).
- 19. Soutenir les intercommunalités pour la mise en place de crèches et/ou de maisons d'assistantes maternelles.** Au travers les contrats de territoires qu'elle passe avec les intercommunalités, la Région soutiendra le développement de ces structures permettant d'aider les familles et de faciliter la reprise d'une activité professionnelle pour les femmes notamment.
- 20. Parvenir à l'égalité réelle dans l'accès aux pratiques sportives et encourager la mixité.** Nous travaillerons avec l'ensemble de la filière sport, pour permettre un égal accès aux équipements sportifs et pour accompagner la pratique féminine et la pratique handisport en luttant contre les stéréotypes et les violences sexistes et sexuelles dans ce milieu.
- 21. Lutter contre les stéréotypes à travers la politique d'orientation de la Région,** en valorisant les parcours jugés inhabituels et en déconstruisant les représentations.
- 22. Soutenir les associations luttant contre toutes formes de discriminations.** Les associations soutenues contribueront à une évaluation annuelle de l'état des discriminations en Pays de la Loire.
- 23. Intégrer la lutte contre les discriminations au sein des actions éducatives de la Région dans les lycées.** Les enjeux d'égalité femme-homme et de lutte contre les violences sexistes et d'éducation à la vie sexuelle et affective devront également être abordés dans ce cadre.
- 24. Signer la charte d'engagement LGBTQI+.** Elaborée par l'association l'Autre cercle, la Région s'engagera à signer cette charte pour assurer l'égalité professionnelle et la lutte contre les discrimination des personnes gays, lesbiennes, bisexuelles ou transgenres dans son fonctionnement interne.
- 25. Agir contre les discriminations sur le marché du travail.** Nous soutiendrons les formations pour les chefs d'entreprises, financerons des actions de prévention et d'accompagnement des salariés victimes et développerons la clause sociale dans les marchés publics.



AXE 12 - Une Région plus démocratique et transparente

Peu de citoyens connaissent réellement le fonctionnement et les pouvoirs du Conseil régional.

Pour beaucoup, ses missions sont complexes à définir, voire difficiles à différencier des actions menées par d'autres collectivités territoriales.

En 2021, le Conseil régional ne peut plus demeurer une forteresse, inconnue et peu accessible pour les habitantes et habitants de notre région.

Au travers des mesures présentées ci-dessous, nous nous engageons à poursuivre la longue séquence participative et citoyenne initiée par la construction de ce projet. **Nous incluerons davantage les citoyens** et les acteurs de la société civile dans la construction des

politiques publiques locales tout au long de notre futur mandat. Plus encore nous ferons de la **transparence** et de la probité, le socle d'une nouvelle gouvernance de l'institution.

C'est la seule voie pour redonner confiance en la vie publique et pour donner plus de force aux projets qui seront prochainement portés par la collectivité.

Ouvrir le Conseil régional aux citoyens

- 1. Associer systématiquement les acteurs dans la construction des politiques régionales.** Mieux associer le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER), redonner aux instances de concertation de la Région (CRCC pour la Culture, CCRRDT pour la recherche, etc.) un véritable rôle de co-construction et recueillir systématiquement les avis et les propositions des principaux acteurs concernés par l'élaboration d'une politique publique régionale.
- 2. Mettre en place des budgets participatifs.** Des budgets spécifiques seront directement gérés par les citoyennes et citoyens pour leur permettre de décider directement de l'affectation de l'argent public sur un thème donné.
- 3. Créer des "ateliers citoyens régionaux".** En complémentarité du travail réalisé par le Conseil économique social et environnemental régional (CESER), ces ateliers citoyens décentralisés sur l'ensemble du territoire (dans les tiers-lieux par exemple) auront pour mission de travailler aux côtés des élus régionaux dans la définition des politiques publiques. Ils seront composés de citoyens tirés au sort, et / ou choisis sur dossier après appel à candidatures.
- 4. Créer un droit de pétition régional pour inscrire des sujets à l'ordre du jour de l'Assemblée régionale.** Sous condition de réunir les signatures de 5 % du corps électoral de la région, les citoyens pourront inscrire un sujet, relevant des compétences du Conseil régional, à l'ordre du jour d'une session.
- 5. Soutenir les consultations démocratiques.** La Région Pays de la Loire reconnaîtra et soutiendra la volonté citoyenne d'organiser toute consultation démocratique de ses habitants, et en particulier celle qui vise à demander aux habitants de Loire-Atlantique leur souhait de voir leur département rejoindre la région Bretagne.

6. **Instaurer un référendum régional citoyen (RRC).** Sur le modèle du référendum d'initiative partagée prévu par la Constitution, ce RRC permettrait aux citoyens de proposer un référendum local. Plusieurs conditions seraient toutefois requises : un sujet de référendum en lien avec les compétences de la Région, réunir 10 % du corps électoral, enfin il ne pourrait y avoir qu'un RRC par an.
7. **Instituer un droit d'interpellation citoyenne auprès des élus locaux.** Ce nouveau droit permettra aux citoyens de demander des explications sur les politiques votées par le Conseil régional. Il obligera le Conseil régional à fournir une explication pédagogique et accessible motivant les raisons de la mise en place d'une politique publique.
8. **Renforcer les droits de l'opposition.** Nous élargirons la possibilité aux membres de l'opposition régionale de lancer des missions d'information afin de mieux contrôler l'action du Conseil régional et nous nous engageons à réunir plus régulièrement la conférence des présidents (qui rassemble l'ensemble des présidents de groupes de la majorité comme de l'opposition).
9. **Renforcer la mission d'évaluation des politiques publiques régionales du CESER.** L'évaluation des politiques publiques régionales menées par le CESER devra également s'appuyer sur une évaluation citoyenne. Pour ce faire, une commission spécifique au sein du CESER pourrait être mise en place et bénéficier de services dédiés. Ses avis pourraient déboucher sur la modification de projets voire la réorientation de l'action publique.
10. **Renforcer l'accessibilité aux données publiques du Conseil régional.** Élargir les informations régionales accessibles publiquement (budgets, décisions, données relatives aux politiques publiques, etc.) via la plateforme d'open data de la Région et faciliter leur accès.
11. **Mieux communiquer avec les personnes en situation de handicap.** Adapter des supports audiovisuels de la Région en Langue des Signes Française (LSF), appliquer le Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (RGAA) sur le site de la Région.
12. **Co-construire les politiques jeunesse.** Concrètement, les politiques jeunesse seront coordonnées avec les autres niveaux de collectivité et les services de l'État et définies en partenariat avec l'ensemble des acteurs du monde associatif. De façon à coordonner au mieux les actions de cet ensemble d'acteurs, la Région organisera un forum régional des jeunes pour plus de concertation dans la construction des politiques publiques.
13. **Adopter une charte éthique exigeante pour tous les élus régionaux.** Cette charte encadrera les droits et obligations de chaque élu : présence assidue, respect des valeurs républicaines, transparence dans la gestion des moyens mis à disposition des élus, lutte contre les conflits d'intérêts, instauration de règles en matière d'invitations.
14. **Créer un dispositif pour suivre les engagements de la campagne électorale.** Permettre aux habitants des Pays de la Loire de suivre la mise en œuvre des engagements de campagne tout au long du mandat en toute transparence.
15. **Mettre en place un plan ambitieux de prévention contre la corruption.** La Région Pays de la Loire se dotera d'un plan ambitieux en matière de lutte contre la corruption : code de conduite pour les élus, dispositif de recueil de signalement des lanceurs d'alerte, contrôle comptable, formation des élus et cadres au risque de corruption.
16. **Créer un "agenda ouvert" pour assurer la transparence sur les rencontres de l'exécutif du Conseil régional.** L'agenda ouvert est un outil permettant aux élus et d'assurer un équilibre dans la consultation des parties prenantes et de veiller à l'équité d'accès à la décision publique. Il s'agira ici de publier un document mentionnant, pour chaque membre de l'exécutif concerné, la date de la rencontre, la décision publique locale concernée et le représentant d'intérêt rencontré (organisation et ses représentants).

Une Région plus transparente

17. Mettre en œuvre un registre public des déports.

(Le déport consiste à ne pas prendre, préparer ou donner un avis sur une décision qui relève en temps normal de ses attributions, afin d'éviter un conflit d'intérêts). La mise en œuvre d'un registre public des déports permettra aux élus de se protéger du risque pénal de prise illégale d'intérêts. Ce registre mentionnera l'élus qui s'est déporté, la décision publique concernée par le déport, les dates et types de réunions auxquelles l'élus s'est abstenu de participer.

18. Renforcer le rôle du déontologue du Conseil régional

des Pays de la Loire. Son rôle et ses moyens devront être renforcés pour garantir un parfait respect des règles déontologiques au sein du Conseil régional et d'informer les élus sur les bonnes pratiques. Il pourra par exemple organiser un entretien annuel avec chacun des élus.



AXE 13 - Une Région ouverte sur l'Europe et le monde

Depuis 2014, les Régions ont un rôle très important au niveau européen puisqu'elles gèrent une partie des fonds structurels et d'investissement de l'Union européenne. Mais leur rôle ne doit pas s'arrêter là. Nous souhaitons une Région qui aide les acteurs à monter des projets européens, sensibilise les citoyens à l'Europe et défende les intérêts du territoire auprès des institutions à Bruxelles, notamment sur l'agriculture, l'industrie ou la pêche. La Région doit permettre de faire vivre l'Europe sur nos territoires pour qu'elle soit présente dans le quotidien des habitants.

Sur le plan international, le Conseil régional s'est refermé sur lui-même depuis 5 ans. Nous souhaitons que la Région soit davantage aux côtés des entreprises qui exportent et qu'elle mène **une politique plus dynamique en matière d'attractivité**, notamment pour la relocalisation d'activités industrielles. La Région réaffirmera

également son soutien aux actions de **coopération décentralisée et de solidarité internationale**. Avec la liste du Printemps des Pays de la Loire, nous renouons avec un des marqueurs forts de l'identité de notre région : l'esprit grand ouvert !

- 1. Faciliter l'accès des entreprises et des associations aux financements européens.** La Région aura pour objectif de faciliter l'accès aux financements des fonds européens. Elle deviendra un guichet unique pour les entreprises, les associations et les collectivités en les orientant vers les structures compétentes et en assurant si nécessaire directement l'aide au montage de projets et de dossiers de subvention européens.
- 2. Faire de la Région Pays de la Loire l'ambassadrice des filières économiques stratégiques à l'échelle européenne et internationale.** Via son bureau auprès des institutions européennes, la Région défendra nos filières économiques stratégiques afin qu'elles soient prises en compte dans les décisions et programmes européens. Elle jouera par ailleurs un rôle de facilitatrice pour l'internationalisation des entreprises du territoire en assurant la promotion de nos savoir-faire, notamment via ses envoyés spéciaux à l'étranger.
- 3. Défendre une PAC plus juste, qui accompagne les agriculteurs dans la transition.** La Région portera, au niveau européen et national, la nécessité d'une politique agricole commune plus juste et plus en phase avec la transition attendue du modèle agricole. Elle plaidera également pour des politiques agricoles adaptées au territoire, claires et réalistes.
- 4. Réaffirmer le soutien de la Région à la sensibilisation sur la citoyenneté européenne.** La Région organisera des événements et co-financera des lieux et des organes de débats spécifiquement consacrés aux enjeux démocratiques, politiques et institutionnels européens, et aux questions de dialogue culturel intra-européen (promotion d'autres cultures, présentation de styles de vie, systèmes de valeurs...).
- 5. Élaborer une charte régionale de l'hospitalité et de la solidarité.** Nous proposons d'élaborer une charte régionale du devoir d'hospitalité et de solidarité : secours, accueil digne, accompagnement vers l'intégration des exilés et des mineurs isolés, soutien à l'action des bateaux sauveteurs (Ocean viking par exemple).
- 6. Renforcer le réseau des acteurs régionaux de la solidarité internationale.** Nous ferons vivre le réseau Pays de la Loire Coopération internationale (réseau des acteurs des Pays de la Loire intervenant à l'international) et faciliterons les mutualisations et l'accès aux financements pour les projets de coopération décentralisée et de solidarité internationale.

- 7. Créer une Agence Erasmus+ régionale pour renforcer la mobilité européenne.** Renforcer la mobilité européenne et internationale des jeunes via une augmentation des aides et créer une Agence Erasmus+ régionale afin d'assurer la promotion et la gestion des volets éducation et formation du programme européen Erasmus+ et ainsi mieux capter les fonds européens concernant la mobilité internationale des jeunes.
- 8. Engager la Région dans les réseaux autour des objectifs mondiaux du développement.** La Région reprendra sa place dans les réseaux de coopération de villes et de Régions contribuant à l'atteinte des objectifs mondiaux du développement et à la transition écologique en Europe et sur l'ensemble de la planète.